

# DESIGNATIONS PAR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL AU SEIN DE COMMISSIONS OU ORGANISMES

DELIBERATIONS DES 1 JUILLET 2021, 22 JUILLET 2021, 25 NOVEMBRE 2021, 16 DECEMBRE 2021,  
3 FEVRIER 2022, 11 MARS 2022, 7 AVRIL 2022, 24 JUIN 2022, 29 SEPTEMBRE 2022, 18 NOVEMBRE 2022, 16  
DECEMBRE 2022, 9 FEVRIER 2023, 13 AVRIL 2023, 30 JUIN 2023, 28 SEPTEMBRE 2023, 17 NOVEMBRE 2023,  
15 DECEMBRE 2023, 8 FEVRIER 2024, 21 MARS 2024, 18 AVRIL 2024, 20 JUIN 2024, 26 SEPTEMBRE 2024, 7  
NOVEMBRE 2024, 30 JANVIER, 21 MARS 2025 ET 27 JUIN 2025

MISE A JOUR SESSION DU 27 JUIN 2025

## SOMMAIRE

### ➤ DIRECTION GENERALE DES SERVICES

- Communication.....3
- Assemblée des Départements de France .....3

### ➤ DELEGATION GENERALE A LA TRANSFORMATION

- Systèmes numériques .....4
- Démocratie participative .....4

### ➤ POLE ÉGALITÉ ÉDUCATION CITOYENNETÉ

- Enfance – Jeunesse .....5
- Enseignement.....9
- Sport.....17
- Culture .....18
- Relations avec l'extérieur .....20
- Égalité femmes/hommes .....22

### ➤ POLE SOLIDARITÉ HUMAINE

- Personnes âgées.....23
- Personnes handicapées .....26
- Insertion.....27
- Santé .....28
- Divers .....29

## ➤ POLE DYNAMIQUES TERRITORIALES

➤ Agriculture .....	30
➤ Aménagement et développement des territoires .....	33
➤ Environnement et urbanisme .....	38
➤ Pêche et littoral .....	43
➤ Tourisme.....	44
➤ Intercommunalité .....	45
➤ Economie sociale et solidaire.....	46
➤ Logement.....	47
➤ SEM - SPL.....	50

## ➤ POLE CONSTRUCTION ET LOGISTIQUE

➤ Mobilités .....	52
➤ Aménagement foncier.....	54
➤ Bâtiments.....	55
➤ Aéroports, réseau ferré .....	56
➤ Sécurité .....	57

## ➤ POLE RESSOURCES

➤ Finances, commande publique .....	58
➤ Personnel départemental.....	60
➤ Evaluation.....	61

## ➤ INSTANCES TRANSVERSALES

➤ Armées .....	62
➤ Justice et accessibilité .....	62
➤ Observatoire action sociale.....	63
➤ Elections .....	63

## **DIRECTION GENERALE DES SERVICES**

COMMISSIONS/ORGANISMES	DESIGNATIONS	
	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Tapis rouge des solidarités – Jury (Initialement : <i>Médailles d'honneur du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine</i> )  Mise à jour délibération du 17 novembre 2023	5 titulaires  BOUTON Cécile MAINGUET-GRALL Anne ROGER-MOIGNEU Caroline BRUN Elisabeth BOHANNE Jean- François	

## **COMMUNICATION**

COMMISSIONS/ORGANISMES	DESIGNATIONS	
	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Groupe de travail radios associatives	3 titulaires  LE GUENNEC Jean- Michel MARCHAND Denez FAILLÉ Charlotte	

## **ASSEMBLEE DES DEPARTEMENTS DE FRANCE**

<b>Commissions thématiques ADF</b>  - Commission Solidarité, santé et travail  - Commission Transition écologique et développement durable  - Commission Mobilités et infrastructures  - Commission Démocratie locale et citoyenneté  Délibération du 25 novembre 2021 Mise à jour délibération du 27 juin 2025	ROGER-MOIGNEU Caroline  <b>LENFANT Stéphane</b>  <b>MARTIN Frédéric</b>  BOUTON Cécile
--	--

# DELEGATION GENERALE A LA TRANSFORMATION

## SYSTEMES NUMERIQUES

COMMISSIONS/ORGANISMES	DESIGNATIONS	
	TITULAIRES	SUPPLEANTS
AG du Groupement d'intérêt public NUMIH (Strucutre issue du regroupement du GIP SIB et du GIP MIPIH)  Mise à jour délibération du 27juin 2025	1 titulaire  PERRIN Nicolas	2 suppléants  MARTIN Frédéric COULOMBEL Ludovic
Groupement d'intérêt public (GIP) CapDémat  Mise à jour délibération du 27 juin 2025	1 titulaire  PERRIN Nicolas	1 suppléant  COULOMBEL Ludovic

## DEMOCRATIE PARTICIPATIVE

COMMISSIONS/ORGANISMES	DESIGNATIONS	
	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Démarche d'amélioration de la relation à l'utilisateur citoyen  Mise à jour délibération du 25 novembre 2021	7 titulaires dont le Président  CHENUT Jean-Luc BOUTON Cécile ROUX Laurence DÉNÈS Olwen LARUE Jeanne FÉRET Jeanne MERCIER Laurence	

# POLE ÉGALITÉ ÉDUCATION CITOYENNETÉ

## Enfance - Jeunesse

COMMISSIONS/ORGANISMES	DESIGNATIONS	
	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Conseil de famille des pupilles de l'Etat n°1 ➔ <b>code de l'action sociale et des familles – Article R. 224-3</b>  Mise à jour délibération du 20 juin 2024 et du 7 novembre 2024	2 titulaires LE GUENNEC Jean-Michel GUIBLIN Aline	2 suppléants COURTEILLE Anne-Françoise SALIOT Leslie
Conseil de famille des pupilles de l'Etat n°2  Délibération du 24 juin 2022 mise à jour le 7 novembre 2024	KOMOKOLI Régine FÉRET Jeanne	LE GUENNEC Jean-Michel BRUN Elisabeth
Conseil de famille des pupilles de l'Etat n° 3  Délibération du 20 juin 2024 mise à jour le 7 novembre 2024	MESTRIES Gaëlle GUIDONI Jean-Paul	COURTEILLE Anne-Françoise QUILAN Sylvie
Commission d'examen de la situation et du statut des enfants confiés	Présidente COURTEILLE Anne-Françoise	KOMOKOLI Régine
<b>Commission insertion jeunes (CIJ)</b>  CIJ Pays de Rennes hors Rennes Métropole  CIJ Pays de Saint-Malo  CIJ Vitré  CIJ Redon  CIJ Fougères	MESTRIES Gaëlle  TOUTANT Agnès  BRUN Elisabeth  MAINGUET-GRALL Anne  BIARD Isabelle	LARUE Jeanne  DÉNÈS Olwen  MESTRIES Gaëlle  MOTEL Michèle  COURTIGNÉ Isabelle
Conseil d'administration du Centre Départemental de l'Enfance "Henri Fréville" (CDE)	<b>Le Président du CD représenté par</b> COURTEILLE Anne-Françoise  + 5 titulaires MOTEL Michèle ROUX Laurence KOMOKOLI Régine GUIBLIN Aline SALIOT Leslie	
Conseils d'Administration d'associations gestionnaires des résidences Habitat Jeunes :  Saint-Joseph de Préville – Rennes  Marie La Chambre - Patrick Varangot – Saint-Malo  Fougères  Vitré	MESTRIES Gaëlle  ABADIE Florence  SALIOT Leslie  MESTRIES Gaëlle	LARUE Jeanne

Redon - Maison d'Accueil du Pays de Redon (MAPAR)	PICHOT Franck	
Comité des amitiés sociales de la région rennaise : Résidences habitat jeunes Robert Rême – la Motte Baril – les Gantelles – Bourg l'Evêque	MESTRIES Gaëlle	BILLARD Armelle
Conseil d'administration des Clubs de prévention :  Association le Goëland – Saint-Malo  Association pour la Promotion de l'Enfance et de l'Adolescence - Fougères <b>(AP2A)</b>	2 titulaires DUGUÉPÉROUX-HONORÉ Béatrice ABADIE Florence  2 titulaires COURTIGNÉ Isabelle SALIOT Leslie	
Association d'entraide entre les pupilles et anciens pupilles de l'Etat : La Rencontre	COURTEILLE Anne-Françoise	
Commission départementale de coordination en matière de jeunesse	MESTRIES Gaëlle	
Comité Régional pour la Cohésion et l'Égalité des Chances	DÉNÈS Olwen	MORAZIN Roger
Association pour la Réalisation d'Actions Sociales Spécialisées <b>(ARASS)</b>	MAINGUET-GRALL Anne	
Instance plénière de l'observatoire départemental de la protection de l'enfance  <b>⇒ Loi du 14 mars 2016 qui renforce le rôle des observatoires départementaux de la protection de l'enfance (ODPE)</b>  Mise à jour délibération du 28 septembre 2023 Mise à jour délibération du 27 juin 2025	9 titulaires COURTEILLE Anne-Françoise LE GUENNEC Jean-Michel <b>GUERET Sébastien</b> ROGER-MOIGNEU Caroline KOMOKOLI Régine GUIBLIN Aline FÉRET Jeanne ABADIE Florence SALMON Arnaud	
Réseau parentalité 35 ⇒ Comité opérationnel petite enfance et parentalité  ⇒ Comité stratégique	<b>Le Président du CD représenté par</b> MESTRIES Gaëlle  KOMOKOLI Régine  <b>Le Président du CD Représenté par</b> MESTRIES Gaëlle	Aline GUBLIN

<p>Conseil départemental de prévention de la délinquance et de la radicalisation, d'aide aux victimes et de lutte contre la drogue, les dérives sectaires et les violences faites aux femmes</p> <p>⇒ <b>décret n° 2015-1272 du 13 octobre 2015 – article 3</b></p> <p>Prise en compte changement de nom de l'instance - Délibération du 25 novembre 2021</p>	<p>3 titulaires  MAINGUET-GRALL Anne  COURTEILLE Anne-Françoise  GUIBLIN Aline</p>	
<p>Commission départementale de lutte contre la prostitution, le proxénétisme et la traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle</p> <p>⇒ <b>code de l'action sociale et des familles – article R. 121-12-7</b>  ⇒ <b>décret n° 2016-1467 du 28 octobre 2016</b></p>	<p>1 titulaire  MAINGUET-GRALL Anne</p>	
<p>Comité de pilotage du schéma départemental PMI</p>	<p>3 titulaires  COURTEILLE Anne-Françoise  KOMOKOLI Régine  GUIBLIN Aline</p>	
<p>Association Résidences Ille-et-Vilaine (<b>ARIV</b>)</p> <p>⇒ <b>CP du 9 décembre 2019 approuvant le protocole précisant que la rédaction de nouveaux statuts par l'ARIV est en cours en vue d'en renouveler la gouvernance</b></p>	<p>6 titulaires  MESTRIES Gaëlle  ROUSSET Emmanuelle  LARUE Jeanne  QUILAN Sylvie  HOUILLOT Jonathan  FAILLÉ Charlotte</p>	
<p>Groupe de travail Jeunesse/Education</p>	<p>10 titulaires  MESTRIES Gaëlle  GUÉRET Sebastien  BOUTON Cécile  DUGUÉPÉROUX-HONORÉ Béatrice  LARUE Jeanne  LE FRÈNE Marion  BIARD Isabelle  FÉRET Jeanne  BRUN Elisabeth  GUIBLIN Aline</p>	

<p>Comité de pilotage du schéma départemental enfance famille</p> <p>Délibération du 29 septembre 2022  Mise à jour délibération du 27 juin 2025</p>	<p>BRUN Elisabeth  COURTEILLE Anne-Françoise  DUGUÉPÉROUX-HONORÉ Béatrice  FÉRET Jeanne  GUÉRET Sébastien  GUIBLIN Aline  KOMOKOLI Régine  LE GUENNEC Jean-Michel  LE MOAL Marcel  ROGER-MOIGNEU Caroline  <b>LEMONNE Schirel</b></p>	
<p>Groupement d'intérêt public Maison des adolescents</p> <p>Délibération du 30 juin 2023</p>	<p>COURTEILLE Anne-Françoise</p>	

## ENSEIGNEMENT

COMMISSIONS/ORGANISMES	DESIGNATIONS	
	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Conseil Départemental de l'Education Nationale (CDEN)	<p><b>Le Président du CD représenté par</b> LARUE Jeanne</p> <p>5 titulaires MESTRIES Gaëlle ROUX Laurence</p> <p>LE FRÈNE Marion FÉRET Jeanne BIARD Isabelle</p>	<p>5 suppléants MARTINS Christophe LE GUENNEC Jean-Michel KOMOKOLI Régine DELAUNAY Bernard HOUILLOT Jonathan</p>
<p><b>CONSEILS D'ADMINISTRATION DES 62 COLLEGES PUBLICS :</b></p> <p style="text-align: center;"><b>➡ (*) code de l'éducation – art. L. 421-2</b></p>	<u>2 titulaires</u> par collège	<u>2 suppléants</u> par collège
Bain-de-Bretagne « Le chêne Vert »	ROUX Laurence MARTIN Frédéric	PICHOT Franck MAINGUET-GRALL Anne
Betton « François Truffaut » Mise à jour délibération du 15 décembre 2023	LEPRETRE Christophe MESTRIES Gaëlle	FÉRET Jeanne COULOMBEL Ludovic
Bruz « Pierre Brossolette »	GUÉRET Sébatien BOUTON Cécile	MORAZIN Roger MOTEL Michèle
Bréal-sous-Montfort « Françoise Elie »	BILLARD Armelle MARTINS Christophe	COURTEILLE Anne-Françoise MORAZIN Roger
Cancale « René Cassin »	ABADIE Florence LE MOAL Marcel	ROCHE Céline SALMON Arnaud
Cesson-Sévigné « Bourgchevreuil » Mise à jour délibération du 15 décembre 2023	FÉRET Jeanne LE GUENNEC Jean-Michel	COURTIGNÉ Isabelle LEPRETRE Christophe
Chartres-de-Bretagne « De Fontenay »	GUÉRET Sébastien BOUTON Cécile	MORAZIN Roger MOTEL Michèle
Châteaubourg « Pierre Olivier Malherbe »	LEMONNE Schirel LENFANT Stéphane	COURTIGNÉ Isabelle LE GUENNEC Jean-Michel
Châteaugiron « Victor Segalen »	LEMONNE Schirel LENFANT Stéphane	LE GUENNEC Jean-Michel COURTIGNÉ Isabelle
Combourg « F.R. de Chateaubriand »	SOHIER Benoît DUGUÉPÉROUX-HONORÉ Béatrice	BOURGEAUX Jean-Luc DE GOUVION SAINT CYR Aymar
Crevin « Simone Veil »	ROUX Laurence MARTIN Frédéric	HOUILLOT Jonathan MERCIER Laurence
Dinard « Le Bocage »	ROCHE Céline SALMON Arnaud	ABADIE Florence LE MOAL Marcel
Dol-de-Bretagne « Paul Féval »	BOURGEAUX Jean-Luc	ABADIE Florence

Fougères « Mahatma Gandhi »	TOUTANT Agnès BIARD Isabelle PAUTREL Louis	LE MOAL Marcel DELAUNAY Bernard SALIOU Leslie
Fougères « Thérèse Pierre »	BIARD Isabelle SALIOU Leslie	DELAUNAY Bernard PAUTREL Louis
La Guerche-de-Bretagne « Des Fontaines »	MORICE Marie-Christine SORIEUX Christian	LAPAUSE Paul BRUN Elisabeth
Guichen « Noël du Fail »	MORAZIN Roger MOTEL Michèle	GUÉRET Sébastien BOUTON Cécile
Guipry-Messac « Gaël Taburet »	PICHOT Franck MAINGUET-GRALL Anne	MORAZIN Roger MOTEL Michèle
Janzé « Jean-Monnet »	HOUILLOT Jonathan ROUX Laurence	MARTIN Frédéric MERCIER Laurence
Laillé « Marie Curie	MORAZIN Roger BOUTON Cécile	GUÉRET Sébastien MOTEL Michèle
Liffré « Martin Luther King »	COURTIGNÉ Isabelle LE GUENNEC Jean- Michel	LEMONNE Schirel LENFANT Stéphane
Melesse « Mathurin Méheut »	MESTRIES Gaëlle COULOMBEL Ludovic	DUGUÉPÉROUX- HONORÉ Béatrice SOHIER Benoît
La Mézière « Germaine Tillion » Mise à jour délibération du 25 novembre 2021	MESTRIES Gaëlle COULOMBEL Ludovic	DUGUÉPÉROUX- HONORÉ Béatrice LE GUENNEC Jean- Michel
Montfort-sur-Meu « Louis Guilloux »	MARTINS Christophe COURTEILLE Anne- Françoise	BILLARD Armelle COULOMBEL Ludovic
Montauban « Evariste Galois »	BOHANNE Jean-François FAILLÉ Charlotte	MARTINS Christophe COURTEILLE Anne- Françoise
Mordelles « Morvan Lebesque »	BILLARD Armelle COULOMBEL Ludovic	MESTRIES Gaëlle MARTINS Christophe
Noyal-sur-Vilaine « Jacques Brel »	LEMONNE Schirel LENFANT Stéphane	COURTIGNÉ Isabelle LE GUENNEC Jean- Michel
Orgères « Andrée Récipon »	HOUILLOT Jonathan MERCIER Laurence	MARTIN Frédéric BOUTON Cécile
Pacé « Françoise Dolto »	GUIDONI Jean-Paul KOMOKOLI Régine	COULOMBEL Ludovic BILLARD Armelle
Pleine-Fougères « François Brune »	BOURGEAUX Jean-Luc TOUTANT Agnès	DE GOUVION SAINT CYR Aymar GUIBLIN Aline
Redon « Beaumont »	PICHOT Franck ROUX Laurence	MARTIN Frédéric MAINGUET-GRALL Anne
Redon « Bellevue »	PICHOT Franck MAINGUET-GRALL Anne	MARTIN Frédéric MOTEL Michèle

Rennes « Anne-de-Bretagne »	MARCHAND Denez LE FRÈNE Marion	SOULABAILLE Yann QUILAN Sylvie
Rennes « La Binquenais »	PERRIN Nicolas LARUE Jeanne	SOULABAILLE Yann QUILAN Sylvie
Rennes « les Chalais »	DÉNÈS Olwen ROGER-MOIGNEU Caroline	LARUE Jeanne PERRIN Nicolas
Rennes « Cleunay »	DÉNÈS Olwen ROGER-MOIGNEU Caroline	GUIDONI Jean-Paul KOMOKOLI Régine
Rennes « Echange »	ROUSSET Emmanuelle SOULABAILLE Yann	QUILAN Sylvie HERVÉ Marc
Rennes « les Gayeulles »	LE GUENNEC Jean- Michel LE FRÈNE Marion	MARCHAND Denez HERVÉ Marc
Rennes « les Hautes-Ourmes »	LARUE Jeanne PERRIN Nicolas	SOULABAILLE Yann QUILAN Sylvie
Rennes « le Landry »	MARCHAND Denez LE FRÈNE Marion	LARUE Jeanne PERRIN Nicolas
Rennes « Clotilde Vautier »	ROUSSET Emmanuelle HERVÉ Marc	SOULABAILLE Yann QUILAN Sylvie
Rennes « les Ormeaux »	SOULABAILLE Yann QUILAN Sylvie	LARUE Jeanne PERRIN Nicolas
Rennes « Rosa Parks »	GUIDONI Jean-Paul KOMOKOLI Régine	COULOMBEL Ludovic BILLARD Armelle
Rennes « Emile Zola »	SOULABAILLE Yann QUILAN Sylvie	MARCHAND Denez LE FRÈNE Marion
Retiers « La Roche aux fées »	MORICE Marie-Christine SORIEUX Christian	LAPAUSE Paul BRUN Elisabeth
Le Rheu « Georges Brassens »	BILLARD Armelle COULOMBEL Ludovic	MESTRIES Gaëlle MORAZIN Roger
Romillé « Jacques Prévert »	FAILLÉ Charlotte SOHIER Benoît	MESTRIES Gaëlle BOHANNE Jean-François
Saint-Aubin-d'Aubigné « Amand Brionne »	DE GOUVION SAINT CYR Aymar GUIBLIN Aline	COURTIGNÉ Isabelle LE GUENNEC Jean- Michel
Saint-Aubin-du-Cormier « Pierre de Dreux »	DELAUNAY Bernard SALIOT Leslie	DE GOUVION SAINT CYR Aymar GUIBLIN Aline
Maen Roc'h – « Angèle Vannier »	DE GOUVION SAINT CYR Aymar GUIBLIN Aline	PAUTREL Louis BIARD Isabelle
Saint-Georges-de-Reintembault « De Roquebleue »	PAUTREL Louis BIARD Isabelle	DELAUNAY Bernard SALIOT Leslie
Saint-Jacques-de-la-Lande « Jean Moulin »	DÉNÈS Olwen	GUIDONI Jean-Paul

	ROGER-MOIGNEU Caroline	KOMOKOLI Régine
Saint-Malo « Charcot »	SALMON Arnaud ROCHE Céline	ABADIE Florence LE MOAL Marcel
Saint-Malo « Chateaubriand »	ABADIE Florence LE MOAL Marcel	SALMON Arnaud ROCHE Céline
Saint-Malo « Duguay Trouin »	ABADIE Florence LE MOAL Marcel	SALMON Arnaud ROCHE Céline
Saint-Méen-le-Grand « Camille Guérin »	BOHANNE Jean-François FAILLÉ Charlotte	COURTEILLE Anne- Françoise MARTINS Christophe
Tinténiac « Théophile Briant »	SOHIER Benoît DUGUÉPÉROUX- HONORÉ Béatrice	COULOMBEL Ludovic MESTRIES Gaëlle
Val d'Anast « Du Querpon »	MORAZIN Roger MAINGUET-GRALL Anne	PICHOT Franck MOTEL Michèle
Val Couesnon « Pierre Perrin »	DE GOUVION SAINT CYR Aymar GUIBLIN Aline	BOURGEAUX Jean-Luc TOUTANT Agnès
Vern-Sur-Seiche « Théodore Monod » Mise à jour délibération du 8 février 2024	PERRIN Nicolas MERCIER Laurence	HOUILLOT Jonathan BOUTON Cécile
Vitré « Gérard de Nerval »	LAPAUSE Paul BRUN Elisabeth	MORICE Marie-Christine SORIEUX Christian
Vitré « les Rochers Sévigné »	BRUN Elisabeth LAPAUSE Paul	SORIEUX Christian MORICE Marie-Christine
<b>ORGANISMES DE GESTION DES <u>47 COLLEGES PRIVES</u> :</b>	<u>1 titulaire</u> par collège	
Argentré-du-Plessis « La Salle Saint-Joseph »	MORICE Marie- Christine	
Bain-de-Bretagne « Saint-Joseph »	ROUX Laurence	
Bruz « Saint-Joseph »	GUÉRET Sébastien	
Cancale « Saint Joseph »	LE MOAL Marcel	
Cesson « La Hublais »	FÉRET Jeanne	
Cesson « Léontine Dolivet »	FÉRET Jeanne	
Châteaubourg « Saint-Joseph »	LENFANT Stéphane	
Châteaugiron « Sainte-Croix »	LEMONNE Schirel	
Combours « Saint-Gilduin »	DUGUÉPÉROUX- HONORÉ Béatrice	
Dinard « Sainte-Marie »	SALMON Arnaud	
Dol-de-Bretagne « Saint-Magloire »	TOUTANT Agnès	
Fougères « Jeanne d'Arc »	PAUTREL Louis	

Fougères « Sainte-Marie »	BIARD Isabelle
La Guerche-de-Bretagne « Saint-Joseph »	MORICE Marie-Christine
Guignen « Saint-Joseph »	MOTEL Michèle
Janzé « Saint-Joseph »	HOUILLOT Jonathan
Liffré « Saint-Michel »	LE GUENNEC Jean-Michel
Maen Roc'h « Sainte-Jeanne d'Arc »	DE GOUVION SAINT CYR Aymar
Martigné-Ferchaud « Saint-Joseph »	SORIEUX Christian
Montauban-de-Bretagne « La Providence »	FAILLÉ Charlotte
Montfort-sur-Meu « Saint-Louis Marie »	MARTINS Christophe
Mordelles « Saint-Yves »	BILLARD Armelle
Pacé « collège Saint-Gabriel »	GUIDONI Jean-Paul
Pipriac « Saint-Joseph »	PICHOT Franck
Plélan-le-Grand	COURTEILLE Anne-Françoise
Pleine-Fougères	BOURGEAUX Jean-Luc
Redon « Le Cleu Saint-Joseph »	MAINGUET-GRALL Anne
Saint-Aubin-d'Aubigné « Saint-Michel »	DE GOUVION SAINT CYR Aymar
Saint-Aubin-du-Cormier « Sainte-Anne »	SALLOT Leslie
Saint-Georges-de-Reintembault « Julien Maunoir »	PAUTREL Louis
Saint-Grégoire « Immaculée » Mise à jour délibération du 15 décembre 2023	LEPRETRE Christophe
Saint-Malo « Moka »	LE MOAL Marcel
Saint-Malo « Choisy - Sainte-Jeanne d'Arc »	ROCHE Céline
Saint-Malo « Sacré Cœur »	ROCHE Céline
Saint-Méen-le-Grand « Notre Dame »	BOHANNE Jean-François
Tinténiac « Saint-Joseph »	SOHIER Benoit
Val d'Anast « Sainte-Marie »	MORAZIN Roger
Val Couesnon « Saint-André »	GUIBLIN Aline
Vitré « Sainte-Marie »	BRUN Elisabeth
Vitré « Jeanne d'Arc »	LAPAUSE Paul

Rennes « Sainte-Geneviève »	PERRIN Nicolas	
Rennes « Notre Dame du Vieux Cours »	GUIDONI Jean-Paul	
Rennes « Saint-Vincent-Providence »	KOMOKOLI Régine	
Rennes « Joséphine Backita » (ex. « Ste-Thérèse)	LARUE Jeanne	
Rennes « Saint-Hélier »	MARCHAND Denez	
Rennes « Assomption »	SOULABAILLE Yann	
Rennes « Tour d'Auvergne »	QUILAN Sylvie	
Comité de pilotage stratégique se la sectorisation des collèges de Rennes et de sa proche périphérie  Délibération du 7 avril 2022	Le Président du CD ou sa représentante LARUE Jeanne  BILLARD Armelle HERVE Marc DENES Olwen KOMOKOLI Régine FERET Jeanne MERCIER Laurence	ROUSSET Emmanuelle GUIDONI Jean-Paul HOUILLOT Jonathan
<b>ORGANISMES DIVERS : Conseil d'administration</b>		
Agrocampus Ouest  Mise à jour délibération du 25 novembre 2021 Mise à jour délibération du 27 juin 2025	LENFANT Stéphane	PICHOT Franck
Ecole des Métiers de l'Environnement	LE FRÈNE Marion	
Association Louis de Broglie	HERVÉ Marc	
Lycée d'enseignement général et technologique agricole Théodore Monod du Rheu  Mise à jour délibération du 27 juin 2025	LENFANT Stéphane	BILLARD Armelle
Centre de Formation Professionnelle Agricole de St-Aubin-du-Cormier  ➡ Article R. 811-12 du Code rural et de la pêche maritime  Mise à jour délibération du 27 juin 2025	LENFANT Stéphane	DELAUNAY Bernard
Ecole Supérieure de Commerce  Mise à jour délibération du 25 novembre 2021	HERVÉ Marc	ROUX Laurence
Comité de Direction du Centre Régional de l'ONISEP	LARUE Jeanne	

Conseil Académique de l'Education Nationale (CAEN)	2 titulaires LARUE Jeanne BIARD Isabelle	2 suppléants MORAZIN Roger HOUILLOT Jonathan
Commission régionale de concertation de l'enseignement privé	LARUE Jeanne	
Commission consultative des bourses d'enseignement agricole public <b>Mise à jour délibération du 27 juin 2025</b>	<b>LENFANT Stéphane</b>	LARUE Jeanne
Conseil scientifique de l'Université de RENNES  Mise à jour délibération du 18 avril 2024	HERVÉ Marc	MARTIN Frédéric
Université de RENNES II – CEVU (Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire)	MESTRIES Gaëlle	LE GUENNEC Jean Michel
Conseil culturel de l'Université Rennes 2 <b>↪ décret n° 2018-792 du 13.09.18 relatif aux services communs Universitaires</b>	MARCHAND Denez	
Institut Universitaire de Technologie (I.U.T.) de SAINT-MALO <b>↪ statuts de l'IUT de technologie de St-Malo</b>	ABADIE Florence	LARUE Jeanne
Jury de concours et commissions d'appel d'offres organisés dans le cadre de la mise en œuvre des opérations du contrat de projet volet enseignement	HERVÉ Marc	BIARD Isabelle
Centre européen de formation continue maritime	LARUE Jeanne	LE MOAL Marcel
Commission sur l'enseignement des langues vivantes étrangères <b>(CAELVE)</b>	LARUE Jeanne	Jean-François BOHANNE
Comité consultatif régional de recherche et de développement technologique <b>(CCRRDT)</b> <b>↪ articles L. 4252-3 et R. 4252-1 et suivants du CGCT</b>	MARTIN Frédéric	
Conseil d'administration Cluster Edtech Grand Ouest  <b>Mise à jour délibération du 27 juin 2025</b>	<b>PERRIN Nicolas</b>	COULOMBEL Ludovic

<p>COPIL PNED-SDSIC (Plan numérique éducatif départemental - Schéma directeur des systèmes d'information des collèges)</p> <p>Mise à jour délibération du 27 juin 2025</p>	<p>5 titulaires</p> <p><b>PERRIN Nicolas</b>  MESTRIES Gaëlle  LARUE Jeanne  TOUTANT Agnès  LAPAUSE Paul</p>	
<p>Comité de pilotage <b>ASKORIA</b> (Ecole des métiers des Solidarités)</p>	<p>3 titulaires  COURTEILLE Anne-Françoise  LARUE Jeanne  FÉRET Jeanne</p>	<p>3 suppléants  COURTIGNÉ Isabelle  KOMOKOLI Régine  GUIBLIN Aline</p>
<p>Conseil d'administration de l'institut de gestion de Rennes (IGR-IAE)</p> <p>Délibération du 7 avril 2022  Mise à jour délibération du 18 avril 2024</p>	<p>HERVÉ Marc</p>	<p>SOULABAILLE Yann</p>
<p>Conseil de l'Institut universitaire de technologie de Rennes</p> <p>Délibération du 30 janvier 2025</p>	<p>HERVÉ Marc</p>	<p>MARCHAND Denez</p>

## SPORT

COMMISSIONS/ORGANISMES	DESIGNATIONS	
	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Conseil de surveillance de la Maison Départementale des Sports	3 titulaires MORAZIN Roger LEMONNE Schirel SORIEUX Christian	
Conseil départemental UNSS	MORAZIN Roger	
Comité départemental olympique et sportif ( <b>CDOS</b> )	MORAZIN Roger	
Groupement d'Intérêt Public ( <b>GIP</b> ) Campus d'Excellence de Bretagne	MORAZIN Roger	ROCHE Céline
Conférence régionale du sport  ➡ <b>article R. 112-40-1 du code du sport issu du décret n° 2020-1280 du 20 octobre 2020</b>	MORAZIN Roger	LEMONNE Schirel
Conférence régionale des financeurs du sport  Délibération du 13 avril 2023	MORAZIN Roger	LEMONNE Schirel
Comité de pilotage Terre de Jeux	<b>Le Président du CD représenté par</b> MORAZIN Roger  4 titulaires LEMONNE Schirel KOMOKOLI Régine SALMON Arnaud SORIEUX Christian	
Groupe de travail Sport	5 titulaires MORAZIN Roger LEMONNE Schirel DÉNÈS Olwen SALMON Arnaud SORIEUX Christian	

## CULTURE

COMMISSIONS/ORGANISMES	DESIGNATIONS	
	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Conseil de la bibliothèque universitaire de RENNES Mise à jour délibération du 30 juin 2023	MARCHAND Denez	
Espace des sciences Mise à jour délibération du 15 décembre 2023	LE FRÈNE Marion	LEPRETRE Christophe
Commission régionale du patrimoine et de l'architecture (CRPA) ➔ décret n° 2017-456 du 29 mars 2017 Mise à jour délibération du 30 juin 2023	2 titulaires LE GUENNEC Jean-Michel SALMON Arnaud	
Section départementale de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture Mise à jour délibération du 30 juin 2023	2 titulaires LE GUENNEC Jean-Michel MERCIER Laurence	2 suppléants MARCHAND Denez SALMON Arnaud
Conseil d'administration de l'établissement public de coopération culturelle (EPCC) « livre et lecture en Bretagne » Mise à jour délibération du 30 juin 2023	MARCHAND Denez	
Conseil d'administration de l'établissement public de coopération culturelle (EPCC) pour la langue bretonne	MARCHAND Denez	
Orchestre national de Bretagne	MARCHAND Denez	
Centre chorégraphique national de Rennes et de Bretagne	MARCHAND Denez	
Groupement d'intérêt public « L'Atelier MANOLI, Musée et Jardin de sculptures » - AG Mise à jour délibération du 15 décembre 2023 Mise à jour délibération du 27 juin 2025	4 titulaires DUGUEPEROUX-HONORE Béatrice MARCHAND Denez ROCHE Céline LE MOAL Marcel	
Groupement d'intérêt public (GIP) Cafés cultures - AG ➔ fonds créé en avril 2015 à l'initiative de l'Etat (Ministère de la culture, de collectivités territoriales fondatrices et de Partenaires privés)	MARCHAND Denez	LE GUENNEC Jean-Michel
Fonds départemental d'art contemporain (FDAC) – Comité d'experts Mise à jour délibération du 30 juin 2023	MARCHAND Denez SALMON Arnaud	

<p>Groupe culture</p> <p>Mise à jour délibération du 27 juin 2025</p>	<p>8 titulaires</p> <p>DUGUÉPÉROUX- HONORÉ Béatrice MESTRIES Gaëlle MARCHAND Denez LE FRÈNE Marion MERCIER Laurence SALMON Arnaud FAILLÉ Charlotte LE GUENNEC Jean- Michel</p>	
<p>Comité de pilotage du Schéma départemental des langues de Bretagne</p> <p>Délibération du 13 avril 2023</p>	<p>LARUE Jeanne LENFANT Stéphane ROUX Laurence GUÉRET Sébastien DUGUÉPÉROUX- HONORÉ Béatrice FAILLÉ Charlotte de GOUVION SAINT CYR Aymar LE MOAL Marcel LAPAUSE Paul</p>	

## **RELATIONS AVEC L'EXTERIEUR**

COMMISSIONS/ORGANISMES	DESIGNATIONS	
	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Jeunes à travers le Monde	4 titulaires MESTRIES Gaëlle MOTEL Michèle LE FRÈNE Marion BRUN Elisabeth	
Solidarité 35 Roumanie	2 titulaires MOTEL Michèle DE GOUVION SAINT CYR Aymar	
Association Ille-et-Vilaine – Mopti	3 titulaires MOTEL Michèle KOMOKOLI Régine BOHANNE Jean- François  <i>M. PRÉAUCHAT Ancien CG</i>	
Commission Régionale de Programmation Européenne (CRPE)	1 titulaire HERVÉ Marc	
Comité de Suivi Régional des Fonds Européens (CSRFE)	1 titulaire HERVÉ Marc	1 suppléant GUIDONI Jean-Paul
Cités Unies France	MOTEL Michèle	
Appui aux actions internationales	7 titulaires  MOTEL Michèle MESTRIES Gaëlle LE GUENNEC Jean- Michel KOMOKOLI Régine PERRIN Nicolas DE GOUVION SAINT CYR Aymar BOHANNE Jean- François	
Coopération Jersey/Ille-et-Vilaine  - Groupe tourisme	3 titulaires GUÉRET Sébastien MOTEL Michèle FAILLÉ Charlotte <b>ADT</b> – directrice	

<p>- Groupe culture</p> <p>Mise à jour délibération du 21 mars 2025</p>	<p>3 titulaires DUGUÉPÉROUX- HONORÉ Béatrice MARCHAND Denez DE GOUVION SAINT- CYR Aymar</p> <p><b>Service culture</b> 1 personne</p>	
<p>Commission Solidarité Ukraine</p> <p>Délibération du 11 mars 2022</p>	<p>Le Président du CD ou son.sa représentant.e</p> <p>HERVE Marc MAINGUET-GRALL Anne MESTRIES Gaëlle MOTEL Michèle PERRIN Nicolas QUILAN Sylvie ABADIE Florence BRUN Elisabeth de GOUVION SAINT- CYR Aymar LE MOAL Marcel</p>	
<p>Comité de pilotage du Comité régional du travail social de Bretagne (CRTS)</p> <p>Délibération du 29 septembre 2022</p>	<p>COURTEILLE Anne- Françoise</p>	
<p>Comité de pilotage de la coopération internationale</p> <p>Délibération du 30 juin 2023</p>	<p>MOTEL Michèle</p> <p>DENES Olwen LEMONNE Schirel MARCHAND Denez MARTINS Christophe MESTRIES Gaëlle KOMOKOLI Régine BOHANNE Jean- François FAILLE Charlotte de GOUVION SAINT CYR Aymar LE MOAL Marcel</p>	

## EGALITE FEMMES/HOMMES

COMMISSIONS/ORGANISMES	DESIGNATIONS	
	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Comité de pilotage du plan égalité femmes/hommes	7 titulaires MAINGUET-GRALL Anne MOTEL Michèle GUÉRET Sébastien LARUE Jeanne DÉNÈS Olwen MORICE Marie-Christine FÉRET Jeanne	

# POLE SOLIDARITE HUMAINE

## Personnes âgées

COMMISSIONS/ORGANISMES	DESIGNATIONS	
	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Conseil d'administration des EHPAD publics de :		
Bazouges-la-Pérouse  Mise à jour délibération du 25 novembre 2021	3 titulaires DUGUÉPÉROUX- HONORÉ Béatrice DE GOUVION SAINT CYR Aymar GUIBLIN Aline	
Bécherel  Mise à jour délibération du 25 novembre 2021	2 titulaires QUILAN Sylvie FAILLÉ Charlotte	
La Bouëxière	3 titulaires COURTIGNÉ Isabelle LE GUENNEC Jean- Michel LENFANT Stéphane	
Châteaugiron	3 titulaires LENFANT Stéphane LEMONNE Schirel LE GUENNEC Jean- Michel	
Corps-Nuds	3 titulaires BOUTON Cécile SOULABAILLE Yann HOUILLOT Jonathan	
Marcillé-Robert Mise à jour délibération du 27 juin 2025	3 titulaires <b>BOUTON Cécile</b> MORICE Marie- Christine SORIEUX Christian	
Val d'Anast Mise à jour délibération du 27 juin 2025	3 titulaires MORAZIN Roger MOTEL Michèle <b>QUILAN Sylvie</b>	
Le Minihic-sur-Rance Mise à jour délibération du 30 juin 2023	2 titulaires SOHIER Benoit ROCHE Céline	
Montauban-de-Bretagne	3 titulaires MARTINS Christophe COURTEILLE Anne- Françoise FAILLÉ Charlotte	
Le Pertre	2 titulaires LEMONNE Schirel MORICE Marie- Christine	

<p>Pipriac Mise à jour délibération du 27 juin 2025</p> <p>Retiers</p>	<p>3 titulaires MAINGUET-GRALL Anne PICHOT Franck QUILAN Sylvie</p> <p>2 titulaires QUILAN Sylvie SORIEUX Christian</p>	
<p>Conseil d'administration :</p> <p>Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) de La Gacilly (56204)</p> <p>Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) : résidence du village fleuri à Juvigné (53)</p> <p>Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) Saint Cyr - Rennes (35)</p> <p>Délibération du 25 novembre 2021</p>	<p>MAINGUET-GRALL Anne</p> <p>PAUTREL Louis</p> <p>3 titulaires BILLARD Armelle HERVE Marc QUILAN Sylvie</p>	<p>3 suppléants ROUSSET Emmanuelle GUIDONI Jean-Paul KOMOKOLI Régine</p>
<p>Conseil d'administration de l'association Réseau Francophone villes Amies des aînés (RFVAA)</p>	<p>1 titulaire BILLARD Armelle</p>	
<p>Groupe hospitalier des Marches de Bretagne : mise en place du comité des élus</p>	<p>2 titulaires BILLARD Armelle DE GOUVION SAINT CYR Aymar</p>	
<p>Comité stratégique (Costrat) Fusion (instance mise en place pour aboutir à une fusion juridique des centres hospitaliers de Montfort-sur-Meu et Saint-Méen-le-Grand)</p>	<p>1 titulaire COURTEILLE Anne-Françoise</p>	
<p>Conseil d'administration de l'association de gestion du Centre local d'information et de coordination Haute Bretagne (CLIC)</p> <p>Délibération du 18 novembre 2022</p>	<p>LE GUENNEC Jean-Michel</p>	<p>BOUTON Cécile</p>
<p>Conseil de la vie sociale (CVS) des Résidences Rebuffé et Cotterêts à Fougères</p> <p>Délibération du 18 novembre 2022</p>	<p>BOUTON Cécile</p>	
<p>Conseil de la vie sociale (CVS) de l'EHPAD du CHU de Rennes</p> <p>Mise à jour délibération du 28 septembre 2023</p>	<p>QUILAN Sylvie</p>	

<p>Mission d'information et d'évaluation sur la situation économique et financière des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes en Ille-et-Vilaine</p>	<p>LE FRENE Marion QUILAN Sylvie DUGUEPEROUX- HONORE Béatrice COURTIGNE Isabelle LEMONNE Schire ROUX Laurence SOHIER Benoit FERET Jeanne FAILLE Charlotte PAUTREL Louis HOUILLOT Jonathan</p>	
<p>Délibération du 26 septembre 2024</p>		

## Personnes Handicapées

COMMISSIONS/ORGANISMES	DESIGNATIONS	
	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Conseil d'administration Etablissement Public Départemental d'Education, de Formation et de Soins (EDEFs)	5 titulaires BILLARD Armelle COURTEILLE Anne-Françoise QUILAN Sylvie DELAUNAY Bernard GUIBLIN Aline	
Conseils d'administration Foyers de vie pour adultes handicapés :  ➔ <b>Code de l'action sociale et des familles – art. R. 315-6</b>  Dol-de-Bretagne - Plerguer-Le Tronchet  Bazouges-la-Pérouse  Mise à jour délibération du 3 février 2022  Saint-Méen-le-Grand – FAM Goanag	3 titulaires DUGUÉPÉROUX-HONORÉ Béatrice TOUTANT Agnès BOURGEAUX Jean-Luc  2 titulaires DUGUÉPÉROUX-HONORÉ Béatrice GUIBLIN Aline  3 titulaires COURTEILLE Anne-Françoise QUILAN Sylvie  BOHANNE Jean-François	
Conseil d'administration Association Le Parc - Fougères  Délibération du 25 novembre 2021	DELAUNAY Bernard	
Conseil d'administration Association La Dussetière - Lécousse  Délibération du 16 décembre 2021	SALIOT Leslie	
Conseil d'administration du Dispositif d'appui à la coordination en territoires d'Ille-et-Vilaine (DAC'tiv),  Délibération du 16 décembre 2022 Mise à jour délibération du 26 septembre 2024	QUILAN Sylvie  + Hélène MAZENQ Chargée de mission à la direction de l'autonomie	

## Insertion

COMMISSIONS/ORGANISMES	DESIGNATIONS	
	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Commission régionale pour l'intégration et la lutte contre les discriminations ( <b>COPEC</b> niveau départemental)	1 titulaire ROGER-MOIGNEU Caroline	SALIOT Leslie
Commission Départementale de l'Emploi et de l'Insertion et du Conseil Départemental de l'Insertion par l'Activité Economique	1 titulaire ROGER-MOIGNEU Caroline	
Conseil d'administration de l'association Confluence à REDON (partenariat entre la Ville de Rennes, la CAF35 et Néotoa)	1 titulaire MAINGUET-GRALL Anne	
Conseil d'administration de la <b>COPAS</b> (Coordination partenariale d'action sociale du Pays de Redon Bretagne Sud)	1 titulaire MAINGUET-GRALL Anne	
Commission départementale consultative des Gens du voyage  ➔ décret n° 2001-540 du 25 juin 2001 modifié par le décret n° 2017-921 du 9 mai  Mise à jour délibération du 15 décembre 2023 Mise à jour délibération du 27 juin 2025	4 titulaires  ROGER-MOIGNEU Caroline LEMONNE Schirel ROCHE Céline LE MOAL Marcel	4 suppléants  DÉNÈS Olwen  ROUX Laurence GUIBLIN Aline SALMON Arnaud
Commission départementale de la cohésion sociale (CDCS)  Délibération du 25 novembre 2021	1 titulaire ROGER-MOIGNEU Caroline	
Mission locale de Saint-Malo  Délibération du 25 novembre 2021	ROCHE Céline	

## Santé

COMMISSIONS/ORGANISMES	DESIGNATIONS	
	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Commission régionale d'organisation de la transfusion sanguine	1 titulaire QUILAN Sylvie	1 suppléant BRUN Elisabeth
Conseil départemental de santé mentale	QUILAN Sylvie	
Commission régionale des études médicales (32 membres dont 3 représentants des conseils départementaux)	1 titulaire QUILAN Sylvie	
Commission régionale des études pharmaceutiques (22 membres dont 2 représentants des conseils départementaux)	1 titulaire QUILAN Sylvie	
Conseil territorial de santé Rennes, Redon, Fougères, Vitré ➔ Code de la santé publique – articles R.1434-33	1 titulaire BILLARD Armelle	1 suppléant QUILAN Sylvie
Conseil territorial de santé Saint-Malo/Dinan ➔ Code de la santé publique – articles R.1434-33 ➔ arrêté de l'ARS du 13 avril 2017	1 titulaire SOHIER Benoit	1 suppléant (CD 22)
Comité Départemental de l'Aide Médicale d'Urgence, de la Permanence des soins et des transports Sanitaires <b>(CODAMUPS)</b> Mise à jour délibération du 15 décembre 2023	1 titulaire COURTIGNÉ Isabelle	1 suppléant LEPRETRE Christophe
Groupement d'Intérêt Public constitutif du Groupement Régional de Santé Publique	1 titulaire BILLARD Armelle	
Conseil de surveillance : CHGR de Rennes Le Président est représenté par un.e élu.e (désignation Président et 1 titulaire désigné par l'Assemblée)	QUILAN Sylvie	
Comité de pilotage ARS et quatre conseils départementaux de Bretagne (convention cadre de partenariat)	2 titulaires BILLARD Armelle COURTEILLE Anne-Françoise	
Comité de pilotage du suivi du contrat local de santé (CLS) de Couesnon-Marches de Bretagne et Fougères Agglomération  Délibération du 24 juin 2022  Mise à jour délibération du 29 septembre 2022	COURTIGNÉ Isabelle SALIOT Leslie	

## Divers

COMMISSIONS/ORGANISMES	DESIGNATIONS	
	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Conseil départemental de l'aide juridique	1 titulaire ROGER-MOIGNEU Caroline	
Conseil d'administration de l'Association pour la Préparation aux Carrières Sociales ( <b>A.P.C.S.</b> )	2 titulaires COURTEILLE Anne- Françoise DE GOUVION SAINT CYR Aymar	
Association pour les Formations aux Professions Educatives et sociales ( <b>AFPE</b> )	1 titulaire LE FRÈNE Marion	
Association pour la Promotion de l'Action et de l'Animation Sociale ( <b>APRAS</b> )	2 titulaires DÉNÈS Olwen BILLARD Armelle	
Association Familles actives au centre social de FOUGERES	DELAUNAY Bernard	BIARD Isabelle

# POLE DYNAMIQUES TERRITORIALES

## AGRICULTURE

COMMISSIONS/ORGANISMES	DESIGNATIONS	
	TITULAIRES	SUPPLEANTS
<p>Conseil d'administration du LPOA (Laboratoires Publics de l'Ouest Associés)</p> <p>Mise à jour délibération du 27 juin 2025</p>	<p>2 titulaires</p> <p><b>LENFANT Stéphane</b></p> <p>PERRIN Nicolas</p>	
<p>Agence nationale chargée de la sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)</p> <p>Mise à jour délibération du 25 novembre 2021</p>	<p>1 titulaire</p> <p>PICHOT Franck</p>	
<p>Conseil stratégique et scientifique de BioAgroPolis</p> <p>Mise à jour délibération du 25 novembre 2021</p> <p>Mise à jour délibération du 27 juin 2025</p>	<p>9 titulaires</p> <p>PICHOT Franck SOHIER Benoît ROUSSET Emmanuelle <b>LENFANT Stéphane</b> SOULABAILLE Yann PERRIN Nicolas DELAUNAY Bernard PAUTREL Louis DE GOUVION SAINT CYR Aymar</p>	
<p>Commission régionale de l'économie agricole et du monde rural (COREAMR)</p> <p>Mise à jour délibération du 27 juin 2025</p>	<p>1 titulaire</p> <p><b>LENFANT Stéphane</b></p>	<p>1 suppléant</p> <p>DELAUNAY Bernard</p>
<p>Commission Régionale de la Forêt et des Produits Forestiers</p> <p>☞ article D113-12 du code forestier – la CRFB comprend des représentants des conseils départementaux de la région</p> <p>Mise à jour délibération du 27 juin 2025</p>	<p>1 titulaire</p> <p><b>LENFANT Stéphane</b></p>	
<p>Etablissement public de coopération environnementale LABOCEA (anciennement GIP, modifications des statuts, délibération du 15 décembre 2023) :</p> <p>➤ Conseil d'administration (CA)</p> <p>☞ loi n° 2004-811 du 13 août 2004 art. 26 I (JO du 17 août 2004 et l'article 2215-8 du CGCT (partie législative)</p> <p>☞ décret soumis à consultation et pris en application de la loi N° 2014-1170 d'avenir pour l'agriculture du 13 octobre 2014</p> <p>☞ article 95 de la loi NOTRe</p> <p>Mise à jour par délibération du 15 décembre 2023</p> <p>Mise à jour par délibération du 27 juin 2025</p>	<p>2 titulaires</p> <p><b>LENFANT Stéphane</b></p> <p>ROUSSET Emmanuelle</p>	<p>2 suppléants</p> <p>SOULABAILLE Yann DELAUNAY Bernard</p>

<p>Comité technique agricole</p> <p>Mise à jour délibération du 25 novembre 2021  Mise à jour par délibération du 27 juin 2025</p>	<p>6 titulaires</p> <p><b>LENFANT Stéphane</b>  ROUSSET  Emmanuelle  PICHOT Franck  SOULABAILLE Yann  DELAUNAY Bernard  DE GOUVION SAINT  CYR Aymar</p>	
<p>Comité de suivi : convention de partenariat Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine/Chambre départementale d'Agriculture d'Ille-et-Vilaine</p> <p>Mise à jour par délibération du 27 juin 2025</p>	<p>3 titulaires</p> <p><b>LENFANT Stéphane</b>  ROUSSET Emmanuelle  DELAUNAY Bernard</p>	<p>3 suppléants  SOULABAILLE Yann  PERRIN Nicolas  PAUTREL Louis</p>
<p>Comité de suivi : Convention Département/pôle INPACT</p> <p>Mise à jour délibération du 30 juin 2023  Mise à jour par délibération du 27 juin 2025</p>	<p>3 titulaires</p> <p><b>LENFANT Stéphane</b>  SOULABAILLE Yann  DELAUNAY Bernard</p>	<p>3 suppléants  PERRIN Nicolas  LE FRÈNE Marion  PAUTREL Louis</p>
<p>Association pour le développement, la recherche et l'innovation agroalimentaire (ADRIA)</p> <p>Délibération du 3 février 2022  Mise à jour par délibération du 27 juin 2025</p>	<p><b>LENFANT Stéphane</b></p>	
<p>Comité départemental pour la prévention du mal-être en agriculture</p> <p>Délibération du 29 septembre 2022</p>	<p>Représentante de la direction éco-développement :  TUAL Julia</p>	
<p>Conseil consultatif de gouvernance alimentaire</p> <p>Délibération CP du 27 février 2023  Mise à jour par délibération du 27 juin 2025</p>	<p><b>Le Président ou sa.son représentant.e</b></p> <p>PICHOT Franck  LARUE Jeanne  <b>LENFANT Stéphane</b>  ROGER-MOIGNEU  Caroline  BILLARD Armelle  GUIDONI Jean-Paul</p>	
<p>Conseil d'administration de l'association Les Terriales</p> <p>Délibération du 20 juin 2024  Mise à jour par délibération du 27 juin 2025</p>	<p><b>LENFANT Stéphane</b></p>	
<p>Commission d'établissement des listes électorales en vue de l'élection des membres de la Chambre d'agriculture</p> <p>Délibération du 26 septembre 2024</p>	<p>M. RAULT  Maire de Chauvigné</p>	

Chambre territoriale d'agriculture d'Ille-et-Vilaine

LENFANT Stéphane

Délibération du 21 mars 2025

Mise à jour par délibération du 27 juin 2025

## AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

COMMISSIONS/ORGANISMES	DESIGNATIONS	
	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Syndicat mixte Mégalis Bretagne - Comité syndical Mise à jour par délibération du 27 juin 2025	2 titulaires COULOMBEL Ludovic PERRIN Nicolas	2 suppléants MARTIN Frédéric HOUILLOT Jonathan
Commission Départementale de la Présence Postale Territoriale <b>(CDPPT)</b> ➔ Décret n° 2007-448 du 25 mars 2007 Mise à jour délibération du 7 novembre 2024	2 titulaires COURTIGNÉ Isabelle DE GOUVION SAINT CYR Aymar	2 suppléants MARCHAND Denez HOUILLOT Jonathan
Association « les Oscars d'Ille-et-Vilaine »	1 titulaire CHENUT Jean-Luc Président du CD	1 suppléant PERRIN Nicolas
AUDIAR (Agence d'Urbanisme et de Développement l'Agglomération Rennaise)	1 titulaire ROUSSET Emmanuelle	
Institut Maupertuis	1 titulaire PERRIN Nicolas	
Association Bretagne Développement Innovation	1 titulaire MARTIN Frédéric	1 suppléant SALMON Arnaud
Schéma directeur d'aménagement numérique	1 titulaire COULOMBEL Ludovic	

Comités de pilotage des contrats de solidarité territoriale 2023-2028

Bretagne Porte de Loire Communauté

Mise à jour par délibération du 27 juin 2025

MARTIN Frédéric  
MORAZIN Roger  
PICHOT Franck  
ROGER-MOIGNEU  
Caroline  
ROUSSET  
Emmanuelle  
ROUX Laurence

Bretagne Romantique

Mise à jour par délibération du 27 juin 2025

COULOMBEL Ludovic  
DUGUÉPÉROUX-  
HONORÉ Béatrice  
MESTRIES Gaëlle  
ROUSSET  
Emmanuelle  
SOHIER Benoît  
SOULABAILLE Yann

Brocéliande Communauté

Mise à jour par délibération du 27 juin 2025

BILLARD Armelle  
COULOMBEL Ludovic  
COURTEILLE Anne-  
Françoise  
GUIDONI Jean-Paul  
LARUE Jeanne  
MARTINS Christophe  
ROUSSET  
Emmanuelle

Côte d'Emeraude

Mise à jour par délibération du 27 juin 2025

DUGUÉPÉROUX-  
HONORÉ Béatrice  
MESTRIES Gaëlle  
ROCHE Céline  
ROUSSET  
Emmanuelle  
SALMON Arnaud  
SOHIER Benoît  
SOULABAILLE Yann

Couesnon - Marches-de-Bretagne  
Mise à jour par délibération du 27 juin 2025  
BOUTON Cécile  
COURTIGNÉ Isabelle  
de GOUVION SAINT  
CYR Aymar  
GUIBLIN Aline  
LE GUENNEC Jean-  
Michel  
MARCHAND Denez  
ROUSSET Emmanuelle

Fougères Agglomération  
Mise à jour par délibération du 27 juin 2025  
BIARD Isabelle  
BOUTON Cécile  
COURTIGNÉ Isabelle  
DELAUNAY Bernard  
LE GUENNEC Jean-  
Michel  
MARCHAND Denez  
ROUSSET Emmanuelle

Liffré-Cormier Communauté  
Mise à jour par délibération du 27 juin 2025  
BOUTON Cécile  
COURTIGNÉ Isabelle  
LE GUENNEC Jean-  
Michel  
MARCHAND Denez  
PERRIN Nicolas  
ROUSSET Emmanuelle  
SALIOT Leslie

Montfort Communauté  
Mise à jour par délibération du 27 juin 2025  
COULOMBEL Ludovic  
COURTEILLE Anne-  
Françoise  
GUIDONI Jean-Paul  
LARUE Jeanne  
ROUSSET  
Emmanuelle

Pays de Châteaugiron Communauté  
Mise à jour par délibération du 27 juin 2025  
BILLARD Armelle  
DÉNÈS Olwen  
LE GUENNEC Jean-  
Michel  
LEMONNE Schirel  
LENFANT Stéphane  
MESTRIES Gaëlle  
ROUSSET  
Emmanuelle

Pays de Dol et de la Baie du Mont-Saint-Michel  
Mise à jour par délibération du 27 juin 2025  
BOURGEAUX Jean-Luc  
DUGUÉPÉROUX-  
HONORÉ Béatrice  
MESTRIES Gaëlle  
ROUSSET  
Emmanuelle  
SOHIER Benoît  
SOULABAILLE Yann  
TOUTANT Agnès

Redon Agglomération  
Mise à jour par délibération du 27 juin 2025  
MAINGUET-GRALL  
Anne  
MARTIN Frédéric  
MORAZIN Roger  
PICHOT Franck  
ROGER-MOIGNEU  
Caroline  
ROUSSET  
Emmanuelle

Rennes Métropole  
Mise à jour délibération du 15 décembre 2023

BILLARD Armelle  
FERET Jeanne  
DÉNÈS Olwen  
LE GUENNEC Jean-  
Michel  
MERCIER Laurence  
MESTRIES Gaëlle  
PERRIN Nicolas

Roche-aux-Fées Communauté  
Mise à jour par délibération du 27 juin 2025

BOUTON Cécile  
HOUILLOT Jonathan  
LE FRÈNE Marion  
LEMONNE Schirel  
LENFANT Stéphane  
**ROUSSET**  
**Emmanuelle**  
SORIEUX Christian

Saint-Malo Agglomération  
Mise à jour par délibération du 27 juin 2025

DUGUÉPÉROUX-  
HONORÉ Béatrice  
LE MOAL Marcel  
MESTRIES Gaëlle  
**ROUSSET**  
**Emmanuelle**  
SOHIER Benoît  
SOULABAILLE Yann  
TOUTANT Agnès

Saint-Méen Montauban  
Mise à jour par délibération du 27 juin 2025

BOHANNE Jean-  
François  
COULOMBEL Ludovic  
COURTEILLE Anne-  
Françoise  
FAILLÉ  
GUIDONI Charlotte  
LARUE Jeanne  
**ROUSSET**  
**Emmanuelle**

Val d'Ille-Aubigné  
Mise à jour par délibération du 27 juin 2025

BILLARD Armelle  
COULOMBEL Ludovic  
DÉNÈS Olwen  
de GOUVION SAINT  
CYR Aymar  
LE GUENNEC Jean-  
Michel  
MESTRIES Gaëlle  
**ROUSSET**  
**Emmanuelle**

Vallons de Haute-Bretagne Communauté  
Mise à jour par délibération du 27 juin 2025

MAINGUET-GRALL  
Anne  
MARTIN Frédéric  
MORAZIN Roger  
MOTEL Michèle  
PICHOT Franck  
ROGER-MOIGNEU  
Caroline  
**ROUSSET**  
**Emmanuelle**

Vitré Communauté  
Délibération du 9 février 2023  
Mise à jour par délibération du 27 juin 2025

BOUTON Cécile  
LAPAUSE Paul  
LE FRÈNE Marion  
LEMONNE Schirel  
LENFANT Stéphane  
MORICE Marie Christine  
**ROUSSET**  
**Emmanuelle**

Commission Soutien aux projets des communes

COURTIGNÉ Isabelle  
COULOMBEL Ludovic  
MESTRIES Gaëlle  
PERRIN Nicolas  
MORICE Marie-Christine  
TOUTANT Agnès  
ROUSSET Emmanuelle  
MARTIN Frédéric  
HOUILLOT Jonathan

Délibération du 21 mars 2024

## ENVIRONNEMENT ET URBANISME

COMMISSIONS/ORGANISMES	DESIGNATIONS	
	TITULAIRES	SUPPLEANTS
<p>Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (<b>CODERST</b>)</p> <p>➔ <b>Code santé publique R 14616.2 : 5 représentants des collectivités dont 2 conseillers départementaux et 3 maires</b></p>	<p>2 titulaires SOULABAILLE Yann LE MOAL Marcel</p>	<p>2 suppléants MARTIN Frédéric DE GOUVION SAINT CYR Aymar</p>
<p>Formation spécialisée du CODERST</p>	<p>1 titulaire SOULABAILLE Yann</p>	<p>1 suppléant MOTEL Michèle</p>
<p>Syndicat mixte pour la gestion du fonds départemental pour le développement de la production d'eau potable d'Ille-et-Vilaine</p> <p>Mise à jour délibération du 25 novembre 2021 Mise à jour délibération du 27 juin 2025</p>	<p>3 titulaires LENFANT Stéphane SOULABAILLE Yann LE MOAL Marcel</p>	<p>3 suppléants PICHOT Franck PERRIN Nicolas BOURGEAUX Jean-Luc</p>
<p>Comité de bassin Loire-Bretagne</p>	<p>1 titulaire SOULABAILLE Yann</p>	
<p>Comité de gestion des poissons migrateurs pour les cours d'eau bretons (COGEPOMI) Article R436-49 code environnement « II – En outre, deux conseillers régionaux et deux conseillers départementaux de la circonscription du comité désignés par leurs assemblées respectives, peuvent participer avec voix délibérative aux travaux du comité ». Actuellement ce sont les CDx 56 et 29 qui siègent au Cogepomi.</p>	<p>1 titulaire SOULABAILLE Yann</p>	
<p>Partenariat avec l'Agence de l'Eau (eau, assainissement)</p> <p>Mise à jour délibération du 27 juin 2025</p>	<p>2 titulaires LENFANT Stéphane SOULABAILLE Yann</p>	
<p>Assemblée bretonne de l'eau ➔ <b>demande de la Région Bretagne du 15.10.2020</b> ➔ <b>SP du 12/11/2020</b> (* ) pour respecter la parité dans sa composition globale, le Conseil Régional de Bretagne nommera ensuite parmi eux un.e titulaire et un.e suppléant.e</p>	<p>SOULABAILLE Yann</p>	<p>LE MOAL Marcel</p>
<p>Syndicat mixte de l'EPTB Vilaine (Etablissement public du territoire du Bassin de la Vilaine) – <b>Comité syndical</b></p> <p>➔ (SP du 29 septembre 2016 approbation du principe de transformation en syndicat mixte suite à la loi NOTRe et MAPTAM) ➔ (SP du 28 septembre 2017 approbation de la transformation de l'IAV en syndicat mixte) ➔ (SP 14 décembre 2017 transformation de l'EPTB Vilaine en syndicat Mixte ouvert accueillant les EPC et désignation au Comité syndical)</p> <p>Mise à jour délibération du 25 novembre 2021</p>	<p>1 titulaire SOULABAILLE Yann</p>	<p>1 suppléant PICHOT Franck</p>

<p>Comité d'Estuaire de la Vilaine</p>	<p>1 titulaire SOULABAILLE Yann</p>	<p>1 suppléant ABADIE Florence</p>
<p>Commission locale de l'eau Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)</p> <p>SAGE Vilaine ➔ <b>arrêté préfectoral du 26 novembre 2020</b></p> <p>SAGE Oudon</p> <p>SAGE Sélune</p> <p>SAGE Mayenne</p> <p>SAGE bassins côtiers de la Région de Dol-de-Bretagne</p> <p>SAGE Rance Frémur – Baie de Beausais Mise à jour délibération du 30 juin 2023</p> <p>SAGE bassin du Couesnon ➔ <b>code de l'environnement et notamment ses articles R. 219-29 et R. 212-30</b></p>	<p>1 titulaire SOULABAILLE Yann</p> <p>1 titulaire DELAUNAY Bernard</p> <p>1 titulaire PAUTREL Louis</p> <p>1 titulaire DELAUNAY Bernard</p> <p>2 titulaires SOHIER Benoit LE MOAL Marcel</p> <p>2 titulaires SOULABAILLE Yann ROCHE Céline</p> <p>1 titulaire SOULABAILLE Yann</p>	
<p>GIP Observatoire de l'environnement en Bretagne</p> <p>Mise à jour délibération du 27 juin 2025</p>	<p>1 titulaire SOULABAILLE Yann</p>	<p>1 suppléant LENFANT Stéphane</p>
<p>Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc naturel régional Vallée de la Rance - Côte d'Émeraude – Comité syndical</p> <p>Mise à jour délibération du 30 janvier 2025</p>	<p>SOULABAILLE Yann GUÉRET Sébastien</p>	<p>LE FRENE Marion DUGUÉPÉROUX-HONORÉ Béatrice</p>
<p>Conférence des Elus et Usagers de la Rance (C.O.E.U.R.) Comité de baie de la Rance et Comité Opérationnel</p> <p>Mise à jour délibération du 27 juin 2025</p>	<p>4 titulaires SOULABAILLE Yann PERRIN Nicolas LENFANT Stéphane ROCHE Céline</p>	
<p>Commission des cultures marines du Département</p> <p>Mise à jour délibération du 30 juin 2023 Mise à jour délibération du 27 juin 2025</p>	<p>LENFANT Stéphane LE MOAL Marcel</p>	

<p>Commission départementale de la nature, des paysages et des sites d'Ille-et-Vilaine  ➔ <b>code de l'environnement – article R. 341-17</b></p>	<p><b>Le président du CD représenté par</b>  SOULABAILLE Yann</p>	<p>1 suppléant  LE MOAL Marcel</p>
<p>Formation spécialisée des carrières</p>	<p>SOULABAILLE Yann</p>	<p>LE MOAL Marcel</p>
<p>Formation spécialisée de la nature</p>	<p>SOULABAILLE Yann</p>	<p>LE MOAL Marcel</p>
<p>Formation spécialisée des sites et paysages</p>	<p>Mise à jour délibération du 7 novembre 2024</p>	
<p>Conseil de rivages de Bretagne - Pays de Loire</p>	<p>1 titulaire  SOULABAILLE Yann</p>	<p>1 suppléant  LE MOAL Marcel</p>
<p>Comité technique biodiversité et paysages</p>	<p>6 titulaires  <b>LENFANT Stéphane</b>  PICHOT Franck  HERVÉ Marc  SOULABAILLE Yann  LE MOAL Marcel  ROCHE Céline</p>	<p>Mise à jour délibération du 25 novembre 2021  <b>Mise à jour délibération du 27 juin 2025</b></p>
<p>Comité scientifique et techniques des espaces naturels</p>	<p>5 titulaires  <b>LENFANT Stéphane</b>  SOULABAILLE Yann  QUILAN Sylvie  LE MOAL Marcel  ROCHE Céline</p>	<p><b>Mise à jour délibération du 27 juin 2025</b></p>
<p>Association pour la surveillance de la qualité de l'air dans l'agglomération rennaise - Air Breizh  Air Breizh est une association agréée pour la surveillance de la qualité de l'air art L. 221-3 du code de l'environnement  Mise à jour délibération du 3 février 2022</p>	<p>1 titulaire  SOULABAILLE Yann</p>	
<p>Plan bois énergie (Régional)</p>	<p>1 titulaire  <b>LENFANT Stéphane</b></p>	<p><b>Mise à jour délibération du 27 juin 2025</b></p>
<p>Association du département à l'élaboration des PLU et cartes communales :</p>	<p>1 titulaire  PICHOT Franck</p>	<p>1 suppléant  LARUE Jeanne</p>
<p>Pays de Redon et de Vilaine</p>	<p>1 titulaire  COURTIGNÉ Isabelle</p>	<p>1 suppléant  MARCHAND Denez</p>
<p>Pays de Fougères</p>		

Pays de Saint-Malo	1 titulaire SOHIER Benoit	1 suppléant DUGUÉPÉROUX- HONORÉ Béatrice
Pays de Brocéliande	1 titulaire COURTEILLE Anne- Françoise	1 suppléant SOULABAILLE Yann
Pays de Vitré	1 titulaire LENFANT Stéphane	1 suppléant MARCHAND Denez
Pays de Rennes	1 titulaire GUÉRET Sébastien	1 suppléant DÉNÉS Olwen
Pays des Vallons de Vilaine	1 titulaire PERRIN Nicolas	1 suppléant MOTEL Michèle
Association du département à l'élaboration des SCOT (Schéma de Cohérence et de Cohésion Territoriale)		
Pays de Brocéliande	1 titulaire COURTEILLE Anne- Françoise	
Pays de Vitré	1 titulaire LENFANT Stéphane	
Pays de Rennes	1 titulaire GUÉRET Sébastien	
Pays des Vallons de Vilaine	1 titulaire PERRIN Nicolas	
Pays de Saint-Malo	1 titulaire SOHIER Benoit	
Pays de Redon et de Vilaine	1 titulaire MAINGUET-GRALL Anne	
Pays de Fougères	1 titulaire COURTIGNÉ Isabelle	
<b>Commissions de suivi de site (CSS) concernées par les installations suivantes :</b>		
Société CHIMIREC : Installation de transit, Regroupement, prétraitement de déchets industriels à Javené 5-17 rue de l'Extension 93440 – DUGNY	1 titulaire DELAUNAY Bernard	1 suppléant SALIENT Leslie
Etablissements ATEMAX-SOLEVAL (ex. Ets CAILLAUD) : Traitement de sous-produits animaux à Javené (agroalimentaire) Route d'Alençon 61400 ST LANGIS-LES-MORTAGNE	1 titulaire DELAUNAY Bernard	1 suppléant SALIENT Leslie
SAS KERVALLIS : Traitement de sous-produits de volailles à Vitré (agroalimentaire) La Haie Robert – BP 78	1 titulaire BRUN Elisabeth	1 suppléant LAPAUSE Paul
Société ARMORICAINE de valorisation énergétique (SAVE) Unité de traitement par incinération de déchets organiques Les Guichardières 35500 CORNILLE	1 titulaire LAPAUSE Paul	1 suppléant BRUN Elisabeth

<p>Communauté d'agglomération de Rennes Métropole Centre de stockage de déchets ménagers et assimilés à Rennes Hautes Gayeulles Route de Saint-Sulpice 35042 RENNES CEDEX</p>	<p>1 titulaire BOUTON Cécile</p>	<p>1 suppléant PERRIN Nicolas</p>
<p>Société SARP Ouest : Centre de tri et de stockage de déchets (huiles, produits hydrocarburés, déchets banals et déchets spéciaux issus d'entreprises et de déchetterie) à Saint-Armel 10 rue Jupiter 44470 CARQUEFOU</p>	<p>1 titulaire MERCIER Laurence</p>	<p>1 suppléant HOUILLOT Jonathan</p>
<p>Société QUARON (préparation et produits détergents) et TRIADIS (déchets) 11 avenue de Bellevue – ZI de la haie des Cognets SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE ➡ code de l'environnement – art. R. 125-8 à R. 125-8-8</p>	<p>1 titulaire GUÉRET Sébastien</p>	<p>1 suppléant QUILAN Sylvie</p>
<p>2FOUEST (stockage d'engrais) 35590 L'HERMITAGE ➡ code de l'environnement – art. R. 125-8 à R. 125-8-8</p>	<p>1 titulaire BILLARD Armelle</p>	<p>1 suppléant QUILAN Sylvie</p>
<p>HYDRACHIM (stockage de produits phytosanitaires) 35590 L'HERMITAGE ➡ code de l'environnement – art. R. 125-8 à R. 125-8-8</p>	<p>1 titulaire BILLARD Armelle</p>	<p>1 suppléant QUILAN Sylvie</p>
<p>TOTAL et ANTARGAZ 35771 VERN-SUR-SEICHE ➡ code de l'environnement – art. R. 125-8 à R. 125-8-8</p>	<p>1 titulaire MARTIN Frédéric</p>	<p>1 suppléant MERCIER Laurence</p>
<p>SARL TRANSELI : Installation de regroupement traitement et transfert de déchets urbains et industriels à Taillis ZA du Bas Pont 35500 TAILLIS</p>	<p>1 titulaire LAPAUSE Paul</p>	<p>1 suppléant BRUN Elisabeth</p>
<p>SMICTOM : Centre de stockage de déchets non dangereux « Point Clos » GAEL</p>	<p>1 titulaire MARTINS Christophe</p>	<p>1 suppléant FAILLÉ Charlotte</p>
<p>SMICTOM du Sud-Est : Centre de valorisation énergétique des déchets ménagers (CVEDM) VITRE</p>	<p>1 titulaire LAPAUSE Paul</p>	<p>1 suppléant GUIDONI Jean-Paul</p>
<p>Commission de suivi de site de l'usine d'incinération d'ordures Ménagères (UIOM) Villejean Rennes (SOBREC)  Mise à jour délibération du 27 juin 2025</p>	<p>1 titulaire LENFANT Stéphane</p>	<p>1 suppléant GUIDONI Jean-Paul</p>
<p>Unité de traitement des boues de la station de BEAURADE à Rennes ➡ code de l'environnement – article R. 125-8-2) SP du 16/06/2016</p>	<p>1 titulaire SOULABAILLE Yann</p>	<p>1 suppléante LEMONNE Schirel</p>
<p>Centre de tri de La Dominelais (lieu-dit « la Primaudais »)</p>	<p>1 titulaire MARTIN Frédéric</p>	<p>1 suppléant SOULABAILLE Yann</p>
<p>Entreprise BJ 75 à Redon</p>	<p>1 titulaire PICHOT Franck</p>	<p>1 suppléant MORAZIN Roger</p>
<p>Centre européen d'entreprises et d'innovations (CREAT'IV)</p>	<p>1 titulaire ROUSSET Emmanuelle</p>	

## PECHE ET LITTORAL

COMMISSIONS/ORGANISMES	DESIGNATIONS	
	TITULAIRES	SUPPLEANTS
<p>Conseil maritime de la façade « Nord Atlantique Manche Ouest » <b>(NAMO)</b>  <span style="font-size: 1em;">➔</span> <b>code de l'environnement – article L. 219-6-1</b></p> <p>Mise à jour délibération du 30 juin 2023  Mise à jour délibération du 27 juin 2025</p>	<p>1 titulaire  <b>LENFANT Stéphane</b></p>	
<p>Comité de gestion des poissons migrateurs (COGEPOMI)</p> <p>Délibération du 9 février 2023</p>	<p>SOULABAILLE Yann</p>	
<p>Syndicat mixte Vigipol</p> <p>Délibération du 13 avril 2023  Mise à jour délibération du 27 juin 2025</p>	<p>4 titulaires  BOUTON Cécile  MESTRIES Gaëlle  SOULABAILLE Yann  LE MOAL Marcel</p>	<p>4 suppléants  LE GUENNEC Jean-M.  <b>LENFANT Stéphane</b>  QUILAN Sylvie  ROCHE Céline</p>

## TOURISME

COMMISSIONS/ORGANISMES	DESIGNATIONS	
	TITULAIRES	SUPPLEANTS
<p>Conseil d'administration de la Fédération des Logis Bretons d'Ille-et-Vilaine</p> <p>Mise à jour délibération du 15 décembre 2023</p>	<p>2 titulaires</p> <p>GUÉRET Sébastien BRUN Elisabeth</p>	
<p>Agence de développement touristique (ADT) Ille-et-Vilaine Tourisme</p> <p>➔ <b>code du tourisme – article L. 132-1 et suivants</b></p> <p>➔ <b>loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 relative au contrat d'association</b></p> <p style="text-align: center;">➔ Assemblée générale</p> <p>Mise à jour délibération du 25 novembre 2021 et du 15 décembre 2023</p>	<p>21 titulaires</p> <p>MORAZIN Roger GUÉRET Sébastien PICHOT Franck COURTIGNÉ Isabelle DUGUÉPÉROUX- HONORÉ Béatrice MOTEL Michèle ROUX Laurence ROUSSET Emmanuelle LENFANT Stéphane LE GUENNEC Jean- Michel MAINGUET GRALL Anne MARCHAND Denez PERRIN Nicolas LE FRÈNE Marion ROCHE Céline LE MOAL Marcel BRUN Elisabeth TOUTANT Agnès MERCIER Laurence GUIBLIN Aline de GOUVION SAINT CYR Aymar</p>	
<p style="text-align: center;">➔ Conseil d'administration</p> <p>Mise à jour délibération du 24 juin 2022</p>	<p>8 titulaires</p> <p>ROUSSET Emmanuelle MORAZIN Roger GUÉRET Sébastien MARCHAND Denez LE FRÈNE Marion ROCHE Céline LE MOAL Marcel MERCIER Laurence</p>	
<p>Commission départementale de signalisation touristique</p> <p>Mise à jour délibération du 27 juin 2025</p>	<p>5 titulaires</p> <p>GUÉRET Sébastien MARTIN Frédéric MARCHAND Denez SALMON Arnaud ROCHE Céline</p>	
<p>Comité de promotion touristique des canaux et voies navigables de l'Ouest Bretagne – Pays de Loire</p>	<p>1 titulaire</p> <p>GUÉRET Sébastien</p>	<p>1 suppléant</p> <p>SOULABAILLE Yann</p>
<p>Comité régional du tourisme (CRT)</p> <p>Délibération du 25 novembre 2021</p>	<p>1 titulaire</p> <p>GUÉRET Sébastien</p>	

## INTERCOMMUNALITE

COMMISSIONS/ORGANISMES	DESIGNATIONS	
	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Commission Départementale de la Coopération Intercommunale Formation plénière	5 titulaires  CHENUT Jean-Luc LENFANT Stéphane PERRIN Nicolas DE GOUVION SAINT CYR Aymar BOHANNE Jean- François  + 3 titulaires étant appelés à pourvoir des vacances de sièges potentielles  LENFANT Stéphane LE GUENNEC Jean- Michel HOUILLOT Jonathan	
Mise à jour délibération du 25 novembre 2021 Mise à jour délibération du 27 juin 2025		

## **ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE**

<b>COMMISSIONS/ORGANISMES</b>	<b>DESIGNATIONS</b>	
	<b>TITULAIRES</b>	<b>SUPPLEANTS</b>
Comité de pilotage régional de l'observatoire régional de l'économie sociale et solidaire	1 titulaire ROUSSET Emmanuelle	
Dispositif local d'accompagnement (DLA) Comité stratégique régional	1 titulaire ROUSSET Emmanuelle	
Commission pour avis sur les dossiers de projets innovants d'économie sociale et solidaire	4 titulaires ROUSSET Emmanuelle COURTIGNÉ Isabelle DÉNÈS Olwen ABADIE Florence	

# LOGEMENT

COMMISSIONS/ORGANISMES	DESIGNATIONS	
	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Conseil d'administration S.A. HLM La Rance	1 titulaire COULOMBEL Ludovic	
Conseil d'administration S.A. HLM les Foyers	1 titulaire COULOMBEL Ludovic	
ADIL	2 titulaires  DUGUÉPÉROUX- HONORÉ Béatrice LE GUENNEC Jean Michel	
SA Espacil Habitat	1 titulaire COULOMBEL Ludovic	
SA HLM Aiguillon Construction	1 titulaire COULOMBEL Ludovic	
SCIC HLM OP'ACCESSION 35	1 titulaire COULOMBEL Ludovic	
Club Décentralisation et Habitat ( <b>CDH</b> )	1 titulaire COULOMBEL Ludovic	
Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat ( <b>CLAH</b> )	1 titulaire COULOMBEL Ludovic	
Comité Régional de l'Habitat ( <b>CRH</b> )	1 titulaire COULOMBEL Ludovic	1 suppléant LE GUENNEC Jean Michel
Maison de l'Architecture  Mise à jour délibération du 27 juin 2025	1 titulaire ROUSSET Emmanuelle	
SCIC - Société coopérative d'intérêt collectif (créée le 26.02.15)  (Néotoa et la Coop de construction)	3 titulaires COULOMBEL Ludovic LE GUENNEC Jean- Michel DELAUNAY Bernard	
Conférence Intercommunale du Logement (CIL) de Rennes Métropole ➔ code de la construction et de l'habitat art. L. 3121-15 et L. 3121-23	1 titulaire BILLARD Armelle	

<p>Conférence Intercommunale du Logement (CIL) de Saint-Malo Agglomération  ➔ <b>code de la construction et de l'habitat art. L. 3121-15 et L. 3121-23</b></p>	<p>1 titulaire  SOHIER Benoit</p>	
<p>Conférence intercommunale du Logement (CIL) de Fougères Agglomération</p>	<p>1 titulaire  COURTIGNÉ Isabelle</p>	
<p>SCIC – Société coopérative d'intérêt collectif – RESSOURCES T   Délégation du 25 novembre 2021</p>	<p>1 titulaire  ROGER-MOIGNEU  Caroline</p>	
<p>Conseil d'administration du Centre régional d'étude pour l'habitat de l'Ouest (CREHA Ouest)   Délégation du 9 février 2023</p>	<p>COULOMBEL Ludovic</p>	
<p>Conseil d'administration de l'entreprise sociale de l'habitat « Les Ajoncs »   Délégation du 30 juin 2023</p>	<p>COULOMBEL Ludovic</p>	

➡ **articles L. 421-8 et suivants et R. 421-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation**

<b>1°) Conseiller.ère.s départementaux.ales (6)</b>	
<p>COULOMBEL Ludovic                      ROUX Laurence                      LE GUENNEC Jean-Michel                      ROGER-MOIGNEU Caroline                      BOHANNE Jean-François                      GUIBLIN Aline</p> <p>Mise à jour délibérations des 25 novembre 2021 et 3 février 2022</p>	
<b>2°) Personnalités qualifiées (11)</b>	
<p><b>a) en matière d'urbanisme, de logement, d'environnement et de financement de ces politiques ou en matière d'affaires sociales (9)</b></p>	<p>M. Olivier DEHAESE, maire d'Acigné                      M. Marcel ROGEMONT, président de la fédération des OPH                      M. Mickaël CHEVALIER, conseiller départemental du canton de Broons, vice-président de Dinan Agglomération et maire de Plumaugat,                      M. Didier LECHIEN, maire de Dinan                      Mme Lebreton, Maire de Trelivan                      Mme Karine BOISNARD, adjointe au maire de Pacé                      M. Guy RAVAILLAULT, adjointe au maire de Pleurtuit                      Mme Anne-Laure OULED-SGHAIER, adjointe au maire de Liffré                      Mme Ghislaine MARZIN, adjointe au maire de Melesse</p>
<p><b>b) représentants des associations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées (2)</b></p>	<p>Mme Marie-Françoise BOCQUET au titre de la Fédération des acteurs de la solidarité                      Mme Marinette FERLICOT au titre de l'Association Espoir 35</p>

Création d'une société de coordination par **NEOTOA et Fougères Habitat**

➡ **articles L. 423-1-2 et R. 423-85 à R. 423-89 du code de la construction et de l'habitation**  
 ➡ **loi n° 2018-1021 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (art.81)**

- **Mme Isabelle COURTIGNÉ** : Maire de Dourdain et conseillère départementale déléguée au développement local, revitalisation des centres-bourgs, maisons de santé
- **Mme Chrystèle BERTRAND** : Vice-présidente de Montfort Communauté déléguée au cadre de vie et Adjointe au Maire d'Iffendic déléguée à l'urbanisme
- **Mme Marie-Laure NOËL** : Vice-présidente de Fougères Agglomération déléguée à l'habitat et 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire de Louvigné-du-Désert déléguée à l'action sociale
- **M. Serge JALU** : Maire de Montauban-de-Bretagne

## SEM - SPL

COMMISSIONS/ORGANISMES	DESIGNATIONS	
	TITULAIRES	SUPPLEANTS
<p>SEM Terre &amp; Toit</p> <p>Mise à jour délibération du 7 avril 2022  Mise à jour délibération du 27 juin 2025</p>	<p>11 titulaires</p> <p>CHENUT Jean-Luc  COULOMBEL Ludovic  COURTIGNÉ Isabelle  <b>MARTIN Frédéric</b>  ROUSSET  Emmanuelle  MARTINS Christophe  GUIDONI Jean-Paul  DELAUNAY Bernard  BOHANNE Jean-François  SALMON Arnaud  FAILLÉ Charlotte</p>	
<p>Sem Breizh</p> <p>◆ Article L. 1524-5 et R. 1524-5 du CGCT</p>	<p>1 titulaire</p> <p>MARTINS Christophe</p>	
<p>SABEMEN</p> <p>Conseil d'administration</p> <p>Collège des censeurs</p> <p>Mise à jour délibération du 27 juin 2025</p>	<p>1 titulaire</p> <p><b>LENFANT Stéphane</b></p> <p>1 titulaire</p> <p>LE MOAL Marcel</p>	
<p>Conseil d'Administration de la SAFER de BRETAGNE</p> <p>Mise à jour délibération du 25 novembre 2021  Mise à jour délibération du 27 juin 2025</p>	<p>1 titulaire</p> <p><b>LENFANT Stéphane</b></p>	<p>1 suppléant</p> <p><b>SOULABAILLE Yann</b></p>
<p>SEM Rennes Cité Média</p>	<p>1 titulaire</p> <p>LE GUENNEC Jean Michel</p> <p><b>1<sup>er</sup> Censeur :</b>  DE GOUVION SAINT CYR Aymar</p> <p><b>2<sup>ème</sup> Censeur :</b>  LARUE Jeanne</p>	

<p>SEM Energ'lv  ➔ <b>article L. 1522-1 alinéa 2, 1° du CGCT et articles L. 1521-1 et suivants du CGCT et articles L. 225-1 et suivants du code de Commerce</b></p> <p>Mise à jour délibération du 27 juin 2025</p>	<p>1 titulaire  <b>LENFANT Stéphane</b></p>	
<p>Société Publique Locale (SPL) Construction publique d'Ille-et-Vilaine</p> <p>Mise à jour délibération du 25 novembre 2021</p>	<p>10 titulaires</p> <p>MARTIN Frédéric  COURTEILLE Anne-Françoise  MARTINS Christophe  MAINGUET-GRALL Anne  SOHIER Benoît  PERRIN Nicolas  GUIDONI Jean-Paul  DELAUNAY Bernard  SALMON Arnaud  BOHANNE Jean-François</p>	

# POLE CONSTRUCTION ET LOGISTIQUE

## MOBILITES

COMMISSIONS/ORGANISMES	DESIGNATIONS	
	TITULAIRES	SUPPLEANTS
<p>Commission départementale de la sécurité routière  <b>➔ Articles R 411-11 et R 411-12 du code de la route</b></p> <p>Mise à jour délibération du 25 novembre 2021  <b>Mise à jour délibération du 27 juin 2025</b></p>	<p>1 titulaire  <b>MARTIN Frédéric</b></p>	<p>1 suppléant  BRUN Elisabeth</p>
<p>Association des départements cyclables</p> <p>Mise à jour délibération du 25 novembre 2021  <b>Mise à jour délibération du 27 juin 2025</b></p>	<p>2 titulaires  LEMONNE Schirel  <b>MARTIN Frédéric</b></p>	<p>1 suppléant  PAUTREL Louis</p>
<p>Comité de pilotage de la Bretagne à vélo</p> <p><b>Mise à jour délibération du 27 juin 2025</b></p>	<p>1 titulaire  <b>MARTIN Frédéric</b></p>	
<p>Observatoire des déplacements dans l'agglomération rennaise  ➔ au titre des routes</p> <p>Mise à jour délibération du 25 novembre 2021  <b>Mise à jour délibération du 27 juin 2025</b></p>	<p>1 titulaire  <b>MARTIN Frédéric</b></p>	
<p>Comité de pilotage Routes</p> <p>Mise à jour délibération du 25 novembre 2021</p>	<p>10 titulaires</p> <p>LENFANT Stéphane  LEMONNE Schirel  ROUSSET  Emmanuelle  MORAZIN Roger  SOULABAILLE Yann  PERRIN Nicolas  MORICE Marie-Christine  PAUTREL Louis  HOUILLOT Jonathan  LAPAUSE Paul</p>	
<p>Commission vélo</p> <p>Mise à jour délibération du 25 novembre 2021  <b>Mise à jour délibération du 27 juin 2025</b></p>	<p>9 titulaires</p> <p>LENFANT Stéphane  LEMONNE Schirel  MORAZIN Roger  ROUSSET Emmanuelle  PERRIN Nicolas  MORICE Marie-Christine  HOUILLOT Jonathan  PAUTREL Louis  <b>MARTIN Frédéric</b></p>	

Comité des partenaires de Liffré-Cormier Communauté Délibération du 7 avril 2022 Mise à jour délibération du 27 juin 2025	<b>MARTIN Frédéric</b> LE GUENNEC Jean-Michel	
Comité des partenaires du Pays de Châteaugiron Communauté Délibération du 29 septembre 2022 Mise à jour délibération du 27 juin 2025	<b>MARTIN Frédéric</b>	LEMONNE Schirel
Comité des partenaires de Vitré Communauté Délibération du 16 décembre 2022 Mise à jour délibération du 27 juin 2025	<b>MARTIN Frédéric</b>	LEMONNE Schirel
Comité des partenaires de la Communauté de communes Bretagne romantique Délibération du 16 décembre 2022 Mise à jour délibération du 27 juin 2025	SOHIER Benoît	<b>MARTIN Frédéric</b>
Comité des partenaires de Couesnon Marches de Bretagne Délibération du 8 février 2024 Mise à jour délibération du 27 juin 2025	<b>COURTIGNÉ Isabelle</b> <b>MARTIN Frédéric</b>	
Comité de pilotage du Comité d'itinéraire Délibération CP du 27 février 2023 puis renouvellement délibération CP du 4 décembre 2023 Mise à jour délibération du 27 juin 2025	<b>MARTIN Frédéric</b>	
Comité des partenaires de la mobilité de Saint-Méen Montauban Délibération du 30 janvier 2025 Mise à jour délibération du 27 juin 2025	<b>MARTIN Frédéric</b>	
Comité des partenaires de la mobilité de Redon Agglomération Délibération du 21 mars 2025 Mise à jour délibération du 27 juin 2025	<b>MARTIN Frédéric</b>	
Comité syndical du syndicat Bretagne Mobilités Délibération du 21 mars 2025 Mise à jour délibération du 27 juin 2025	<b>MARTIN Frédéric</b> <b>ROUSSET</b> Emmanuelle	<b>LEMONNE Schirel</b> <b>PERRIN Nicolas</b>

## AMENAGEMENT FONCIER

COMMISSIONS/ORGANISMES	DESIGNATIONS	
	TITULAIRES	SUPPLEANTS
<p>Commission départementale d'aménagement foncier</p> <p>Mise à jour délibérations du 25 novembre 2021 et du 7 avril 2022 Mise à jour délibération du 27 juin 2025</p>	<p>4 titulaires</p> <p><b>LENFANT Stéphane</b> ROUSSET Emmanuelle SOULABAILLE Yann BOURGEAUX Jean-Luc</p>	<p>4 suppléants</p> <p>COURTIGNÉ Isabelle PICHOT Franck PERRIN Nicolas DELAUNAY Bernard</p>
<p>Etablissement public foncier régional (EPFR)</p> <p>NB : les suppléant.es sont strictement affecté.es aux titulaires</p> <p>Mise à jour délibération du 3 février 2022 Mise à jour délibération du 27 juin 2025</p>	<p>3 titulaires</p> <p><b>LENFANT Stéphane</b> PERRIN Nicolas DELAUNAY Bernard</p>	<p>3 suppléants</p> <p>COURTIGNÉ Isabelle SOULABAILLE Yann LE MOAL Marcel</p>
<p>Commission départementale chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur</p> <p>Mise à jour délibération du 27 juin 2025</p>	<p>1 titulaire</p> <p><b>LENFANT Stéphane</b></p>	<p>1 suppléant</p> <p>DELAUNAY Bernard</p>
<p>Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA)</p> <p>Délibération du 16 décembre 2022 Mise à jour délibération du 27 juin 2025</p>	<p><b>MARTIN Frédéric</b></p>	

## BATIMENTS

COMMISSIONS/ORGANISMES	DESIGNATIONS	
	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Groupe de pilotage collègues (direction des bâtiments)	3 titulaires  MARTINS Christophe LARUE Jeanne SALIOT Leslie	
Groupe de pilotage SDIS (direction des bâtiments)	2 titulaires  MARTINS Christophe LE MOAL Marcel	
COPIL projet d'aménagement du site de Beauregard  Délibération CP du 24 janvier 2022 et mise à jour délibération du 15 décembre 2023	Le Président du CD ou son représentant  BOUTON Cécile DENES Olwen HERVE Marc LE FRENE Marion PICHOT Franck ROUX Laurence FERET Jeanne FAILLE Charlotte de GOUVION SAINT-CYR Aymar	
Comité de pilotage de l'espace social et culturel commun Eugénie Duval de Maen-Roch (ESCC)  Délibération du 7 avril 2022 Mise à jour délibération du 27 juin 2025	<b>LEMONNE Schirel</b> COURTIGNE Isabelle MARCHAND Denez de GOUVION SAINT-CYR Aymar GUIBLIN Aline	
Groupe opérationnel de suivi de l'espace social commun Simone Iff de Rennes Maurepas (ESC)  Délibération du 7 avril 2022	BILLARD Armelle	

## **AEROPORTS, RESEAU FERRE**

<b>COMMISSIONS/ORGANISMES</b>	<b>DESIGNATIONS</b>	
	<b>TITULAIRES</b>	<b>SUPPLEANTS</b>
Commission aéroportuaire des aéroports de Rennes et Dinard	2 titulaires GUÉRET Sébastien SALMON Arnaud	
Commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de RENNES - SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE	1 titulaire ROUX Laurence	1 suppléant SOULABAILLE Yann
Commission consultative économique de l'aéroport de RENNES - SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE	1 titulaire GUÉRET Sébastien	
Commission consultative économique de l'aérodrome de DINARD - PLEURTUIT - SAINT-MALO	SALMON Arnaud	ROCHE Céline

# SECURITE

COMMISSIONS/ORGANISMES	DESIGNATIONS	
	TITULAIRES	SUPPLEANTS
<p>Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours (SDIS)</p> <p style="text-align: center;">➔ <b>Articles L. 1424-24 et R. 1424-6 du CGCT</b></p> <p>Mise à jour délibération du 25 novembre 2021 Mise à jour délibération du 18 novembre 2022</p>	<p><b>Président de droit du SDIS</b> CHENUT Jean-Luc</p> <p>BOUTON Cécile MAINGUET-GRALL Anne MARTINS Christophe SOHIER Benoît MESTRIES Gaëlle LE GUENNEC Jean-M. COURTIGNÉ Isabelle LEMONNE Schirel GUIDONI Jean-Paul KOMOKOLI Régine PERRIN Nicolas LE MOAL Marcel FAILLÉ Charlotte</p>	<p>HERVÉ Marc GUÉRET Sébastien DUGUÉPÉROUX-HONORÉ Béatrice MORAZIN Roger LENFANT Stéphane MARTIN Frédéric COULOMBEL Ludovic BILLARD Armelle SOULABAILLE Yann QUILAN Sylvie LARUE Jeanne LAPAUSE Paul MORICE Marie-Christine GUIBLIN Aline</p>
<p>Association de gestion des crédits délégués au centre interrégional d'études de la sécurité civile</p>	<p>1 titulaire</p> <p>MESTRIES Gaëlle</p>	

**POLE RESSOURCES**  
**FINANCES – COMMANDE PUBLIQUE**

COMMISSIONS/ORGANISMES	DESIGNATIONS	
	TITULAIRES	SUPPLEANTS
<p>Commission d'Appel d'Offres et Jurys de concours</p> <p>□ Arrêté du 15 juillet 2021 n° A-DG-AJ-2021-173 Mise à jour arrêté du 7 juillet 2022 n° A-DG-AJ-2022-080</p> <p>Représentation proportionnelle au plus fort reste</p> <p><b>NB</b> : les suppléants ne sont pas affectés nominativement aux titulaires</p> <p><b>NB</b> : les membres de la CAO siègent dans les jurys de concours</p> <p>Mise à jour délibération du 25 novembre 2021 Mise à jour délibération du 18 novembre 2022 Mise à jour délibération du 27 juin 2025</p>	<p><b>Le Président du CD représenté par</b> GUIDONI Jean-Paul</p> <p>+ 5 titulaires MESTRIES Gaëlle COURTIGNÉ Isabelle MARTIN Frédéric BRUN Elisabeth FAILLÉ Charlotte</p>	<p>5 suppléants LENFANT Stéphane ROUX Laurence DUGUÉPÉROUX-HONORÉ Béatrice LE MOAL Marcel MORICE Marie-Christine</p>
<p>Délégation de Service Public concernant l'exploitation du restaurant administratif</p> <p style="text-align: center;"><b>Représentation proportionnelle au plus fort reste</b></p> <p><b>NB</b> : les suppléants ne sont pas affectés nominativement aux titulaires</p> <p>Mise à jour délibération du 25 novembre 2021</p>	<p><b>Le Président du CD représenté par :</b> ROUX Laurence</p> <p>+ 5 titulaires</p> <p>PICHOT Franck MARTINS Christophe GUIDONI Jean-Paul PAUTREL Louis</p> <p>LAPAUSE Paul</p>	<p>5 suppléants</p> <p>MARTIN Frédéric BOUTON Cécile QUILAN Sylvie BOHANNE Jean-François DE GOUVION SAINT CYR Aymar</p>
<p>Commission consultative des services publics locaux (CCSPL)</p> <p style="text-align: center;"><b>Représentation proportionnelle au plus fort reste</b></p> <p>Mise à jour délibération du 27 juin 2025</p>	<p><b>Le Président du CD représenté par</b> COURTIGNÉ Isabelle</p> <p>+ 3 titulaires ROUX Laurence PERRIN Nicolas FAILLÉ Charlotte</p> <p><b>Comité des usagers</b> Mme BALLET CD 35 Mme GILBERT CD 35 Mme KERHELLO Préfecture 35 M. GOBIN Région Bretagne</p>	<p>3 suppléants BOUTON Cécile ROGER-MOIGNEU Caroline DELAUNAY Bernard</p>

RESECO – Réseau Grand Ouest – commande publique et Développement durable	1 titulaire GUIDONI Jean-Paul	
Commission départementale des impôts directs et des taxes sur le chiffre d'affaires	1 titulaire MARTINS Christophe	
Comité consultatif interrégional pour le règlement amiable des litiges relatifs aux marchés publics  Mise à jour délibération du 7 novembre 2024 Mise à jour délibération du 27 juin 2025	2 titulaires GUIDONI Jean-Paul DE GOUVION SAINT CYR Aymar	1 suppléant MARTIN Frédéric
Commission Départementale des valeurs locatives	2 titulaires MARTINS Christophe BIARD Isabelle	2 suppléants GUIDONI Jean-Paul ROCHE Céline
Groupement de commandes Département d'Ille-et-Vilaine, SDIS 35  Mise à jour délibération du 7 novembre 2024 Mise à jour délibération du 27 juin 2025	1 titulaire GUIDONI Jean-Paul	1 suppléant MARTIN Frédéric
Comité de pilotage du Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER)  Délibération du 29 septembre 2022	co-présidents  GUIDONI Jean-Paul MARTIN Frédéric BOHANNE Jean-François LAPAUSE Paul LE FRÈNE Marion LE MOAL Marcel LENFANT Stéphane PICHOT Franck ROCHE Céline ROUSSET Emmanuel	
Comité des finances locales (instance nationale)  Délibération du 21 mars 2024 Mise à jour délibération du 27 juin 2025	<b>Le Président du CD</b>  Remplaçant : SOHIER Benoît	

## PERSONNEL DEPARTEMENTAL

COMMISSIONS/ORGANISMES	DESIGNATIONS	
	TITULAIRES	SUPPLEANTS
<p>Conseil d'administration du Centre Départemental de Gestion (CDG 35)</p> <p><b>Décret n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984</b></p> <p>Mise à jour délibération du 25 novembre 2021</p>	<p>3 titulaires ROUX Laurence BILLARD Armelle BOHANNE Jean-François</p>	<p>3 suppléants COURTEILLE Anne-Françoise GUIDONI Jean-Paul FAILLÉ Charlotte</p>
<p>Conseil de Discipline Régional de Recours (C.D.R.R.)</p> <p><b>N.B. : 3 élus sont proposés par chaque département breton, soit 12 au total pour la région. Ensuite, tirage au sort par le Président du C.D.R.R. pour ne retenir que 4 élus (2 titulaires, 2 suppléants) pour représenter la collectivité "département" au sein du Conseil</b></p> <p>Mise à jour délibération du 25 novembre 2021</p>	<p>3 titulaires  ROUX Laurence GUIDONI Jean-Paul ABADIE Florence</p>	
<p>Service civique</p> <p>Mise à jour délibération du 25 novembre 2021</p>	<p>6 titulaires  ROUX Laurence MESTRIES Gaëlle BOUTON Cécile DÉNÈS Olwen SALIENT Leslie LAPAUSE Paul</p>	

## EVALUATION

COMMISSIONS/ORGANISMES	DESIGNATIONS	
	TITULAIRES	SUPPLEANTS
<p>Comité d'évaluation des politiques publiques (CEPP)</p> <p>Délibération du 16 décembre 2021</p> <p>Mise à jour délibération du 24 juin 2022 et du 15 décembre 2023</p>	<p>7 titulaires</p> <p>de GOUVION SAINT CYR Aymar (président du CEPP) COURTEILLE Anne- Françoise (vice- présidente du CEPP) BOUTON Cécile FERET Jeanne FAILLE Charlotte MARTINS Christophe PERRIN Nicolas</p>	<p>7 suppléants</p> <p>BILLARD Armelle LE MOAL Marcel LE GUENNEC Jean- Michel MAINGUET-GRALL Anne SALIOT Leslie SOULABAILLE Yann TOUTANT Agnès</p>

# INSTANCES TRANSVERSALES

## ARMEES

COMMISSIONS/ORGANISMES	DESIGNATIONS	
	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Conseil Départemental de l'Office national des anciens combattants	1 titulaire LE GUENNEC Jean Michel	
Ecole de rééducation professionnelle de Rennes (Office National des Anciens Combattants et Victimes de guerre)	1 titulaire LE GUENNEC Jean Michel	

## JUSTICE ET ACCESSIBILITE

COMMISSIONS/ORGANISMES	DESIGNATIONS	
	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Conseil d'Evaluation des établissements pénitentiaires	1 titulaire COURTEILLE Anne- Françoise	
Commission chargée de dresser la liste annuelle des jurés d'assises	5 titulaires  BOUTON Cécile LE GUENNEC Jean- Michel LARUE Jeanne BRUN Elisabeth ROCHE Céline	5 suppléants  LENFANT Stéphane MARTIN Frédéric  QUILAN Sylvie FAILLÉ Charlotte HOUILLOT Jonathan
Commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité	3 titulaires  BILLARD Armelle  MARTINS Christophe DE GOUVION SAINT CYR Aymar	3 suppléants  MAINGUET-GRALL Anne QUILAN Sylvie LAPAUSE Paul
Commission de lutte contre le travail clandestin, l'emploi non déclaré et les trafics de main-d'œuvre	1 titulaire MARTINS Christophe	1 suppléant GUIDONI Jean-Paul

## OBSERVATOIRE

COMMISSIONS/ORGANISMES	DESIGNATIONS	
	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Observatoire du développement et de l'action sociale (ODAS) Délibération du 3 février 2022 Mise à jour délibération du 27 juin 2025	COURTEILLE Anne-Françoise LEMONNE Schirel	

## ELECTIONS

COMMISSIONS/ORGANISMES	DESIGNATIONS	
	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Commission de recensement des votes Délibération du 7 avril 2022	MESTRIES Gaëlle	

## INFORMATION DES COLLECTIVITES

COMMISSIONS/ORGANISMES	DESIGNATIONS	
	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Conseil d'administration de l'association régionale d'information des collectivités territoriales (ARIC) Délibération du 30 juin 2023	COULOMBEL Ludovic	

# COMPOSITION ET COMPÉTENCES DES COMMISSIONS

Annexe à la délibération du 22 juillet 2021 modifiée par délibérations des 25 novembre 2021, 29 septembre 2022, 15 décembre 2023 et 27 juin 2025



## COMMISSION 1 – ENVIRONNEMENT, AMÉNAGEMENT ÉQUILIBRÉ DES TERRITOIRES, TRANSITIONS

### DOMAINES DE COMPÉTENCE

Economie sociale et solidaire  
Transition écologique  
Enseignement supérieur et recherche  
Coordination des politiques transversales  
Contrats départementaux de solidarité territoriale  
Mobilités  
Infrastructures  
Plan vélo départemental  
Biodiversité  
Espaces naturels sensibles  
Eau  
Développement local  
Revitalisation des centres-bourgs  
Maisons de santé  
Tourisme  
Fonds européens  
Contrats de plan Etat Région  
Déplacements doux et liaisons vertes  
Agriculture  
Plan alimentaire territorial  
Aménagement foncier  
Ingénierie publique  
Conseil en architecture  
Innovation

### COMPOSITION

Jean-Luc BOURGEOUX  
Ludovic COULOMBEL  
Charlotte FAILLÉ  
Sébastien GUÉRET  
Marc HERVÉ  
Jonathan HOUILLOT (*élu 2<sup>ème</sup> VP par la commission*)  
Paul LAPAUSE  
Marion LE FRÈNE  
Marcel LE MOAL  
Stéphane LENFANT  
Frédéric MARTIN  
Marie-Christine MORICE  
Louis PAUTREL  
Nicolas PERRIN (*élu 1<sup>er</sup> VP par la commission*)  
Franck PICHOT  
Céline ROCHE  
Emmanuelle ROUSSET (*élue Présidente par la commission*)  
Benoît SOHIER  
Yann SOULABAILLE

19 élus (11 majo, 8 mino)

# COMPOSITION ET COMPÉTENCES DES COMMISSIONS

Annexe à la délibération du 22 juillet 2021 modifiée par délibérations des 25 novembre 2021, 29 septembre 2022, 15 décembre 2023 et 27 juin 2025



## COMMISSION 2 - PROTECTION DE L'ENFANCE ET ÉGALITÉ DES CHANCES

### DOMAINES DE COMPÉTENCE

Protection de l'enfance  
Prévention  
Éducation  
Jeunesse  
Vie associative  
Culture  
Promotion des langues de Bretagne  
Sport  
Protection maternelle et infantile  
Petite enfance  
Parentalité  
Lecture publique  
Patrimoine  
Archives départementales  
Littoral  
Éducation populaire  
Éducation à l'environnement

### COMPOSITION

Isabelle BIARD  
Jean-François BOHANNE  
Elisabeth BRUN  
Anne-Françoise COURTEILLE (*élue Présidente par la commission*)  
Béatrice DUGUÉPÉROUX-HONORÉ  
Aline GUIBLIN  
Régine KOMOKOLI-NAKOAFIO  
Jeanne LARUE (*élue 1<sup>ère</sup> VP par la commission*)  
Marion LE FRÈNE  
Jean-Michel LE GUENNEC  
Denez MARCHAND  
Gaëlle MESTRIES  
Roger MORAZIN  
Laurence ROUX  
Leslie SALIOT (*élue 2<sup>ème</sup> VP par la commission*)  
Arnaud SALMON  
Christian SORIEUX

17 élus (10 majo, 7 mino)

# COMPOSITION ET COMPÉTENCES DES COMMISSIONS

Annexe à la délibération du 22 juillet 2021 modifiée par délibérations des 25 novembre 2021, 29 septembre 2022, 15 décembre 2023 et 27 juin 2025



## COMMISSION 3 - SOLIDARITÉS ET LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS

### DOMAINES DE COMPÉTENCE

Insertion  
Lutte contre la pauvreté  
Gens du voyage  
Personnes âgées  
Handicap  
Maison départementale des personnes handicapées  
Habitat  
Soutien aux communes  
Politique de la ville  
Prévention du vieillissement  
Santé mentale  
Droits des femmes  
Lutte contre les discriminations  
Solidarités et coopération internationales

### COMPOSITION

Florence ABADIE (*élue 2<sup>ème</sup> VP par la commission*)  
Armelle BILLARD (*élue 1<sup>ère</sup> VP par la commission*)  
Cécile BOUTON  
Ludovic COULOMBEL  
Isabelle COURTIGNE  
Bernard DELAUNAY  
Olwen DÉNÈS  
Jeanne FÉRET  
Aymar de GOUVION SAINT CYR  
Schirel LEMONNE  
Christophe LEPRETRE  
Anne MAINGUET-GRALL  
Laurence MERCIER  
Gaëlle MESTRIES  
Michèle MOTEL  
Sylvie QUILAN  
Caroline ROGER-MOIGNEU (*élue Présidente par la commission*)  
Agnès TOUTANT

18 élus (11 majo, 7 mino)

# COMPOSITION ET COMPÉTENCES DES COMMISSIONS

Annexe à la délibération du 22 juillet 2021 modifiée par délibérations des 25 novembre 2021, 29 septembre 2022, 15 décembre 2023 et 27 juin 2025



## COMMISSION 4 - FINANCES, CITOYENNETÉ, MOYENS DES SERVICES

### DOMAINES DE COMPÉTENCE

Finances  
Patrimoine départemental  
Ressources humaines  
Dialogue social  
Moyens des services  
Citoyenneté  
Démocratie participative  
Relation aux usagers du service public départemental  
Commande publique  
Relations institutionnelles  
Mémoire et relations avec le monde combattant  
Événementiel  
Numérique responsable

### COMPOSITION

Armelle BILLARD  
Cécile BOUTON  
Anne-Françoise COURTEILLE  
Isabelle COURTIGNE  
Charlotte FAILLÉ  
Aymar de GOUVION SAINT CYR  
Jean-Paul GUIDONI  
Jonathan HOUILLOT  
Paul LAPAUSE (*élu 1<sup>er</sup> VP par la commission*)  
Jean-Michel LE GUENNEC  
Marcel LE MOAL  
Christophe LEPRETRE  
Frédéric MARTIN (*élu Président par la commission*)  
Christophe MARTINS  
Nicolas PERRIN  
Caroline ROGER-MOIGNEU  
Emmanuelle ROUSSET  
Laurence ROUX (*élue 2<sup>ème</sup> VP par la commission*)  
Leslie SALIOT  
Benoît SOHIER

20 élus (12 majo, 8 mino)

# RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*Approuvé par délibération du 24 septembre 2021  
et modifié par délibérations des 25 novembre 2021, 13 avril 2023,  
17 novembre 2023 et 27 juin 2025*



## CHAPITRE I

### FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

**Article 1<sup>er</sup>** : Le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine a son siège à l'Hôtel du Département situé 1, avenue de la Préfecture à RENNES.

**Article 2** : Le Conseil départemental se réunit sur convocation de son Président, au moins une fois par trimestre, à l'Hôtel du Département. Toutefois, il peut également se réunir dans un autre lieu du département choisi par la Commission permanente. Pour les années où a lieu le renouvellement du Conseil départemental, la première réunion se tient, de plein droit, le deuxième jeudi qui suit le premier tour de scrutin. Les pouvoirs de la précédente Commission permanente expirent à l'ouverture de cette première réunion.

### ELECTIONS DU PRÉSIDENT ET DE LA COMMISSION PERMANENTE

**Article 3** : Conformément à l'article L. 3122-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le Conseil départemental élit son Président lors de la réunion de droit qui suit chaque renouvellement, sous la présidence du doyen d'âge, le plus jeune faisant fonction de secrétaire.

L'Assemblée ne peut, dans ce cas, délibérer que si les deux tiers de ses membres sont présents. Le quorum doit être atteint à l'ouverture de la séance.

Le conseiller départemental ayant donné procuration de vote dans les conditions prévues à l'article 51 du présent règlement ne peut être considéré comme présent.

Si cette condition n'est pas remplie, la réunion se tient de plein droit 3 jours plus tard. La réunion peut alors avoir lieu sans condition de quorum.

Les candidatures à la présidence du Conseil départemental sont appelées et reçues par le doyen d'âge.

Aucun débat ne peut avoir lieu sous la présidence du doyen d'âge.

Des bulletins de vote sont distribués à chaque conseiller départemental par le service de l'Assemblée. Les bulletins manuscrits sont valables.

Toute demande de suspension de séance est de droit pour permettre aux conseillers départementaux de préparer leur vote en toute indépendance, notamment lors de l'élection du Président. Dès que le scrutin est déclaré ouvert, aucun conseiller ne peut prendre la parole. A l'appel de son nom, chaque conseiller départemental dépose son bulletin dans l'urne présentée à cet effet. Le doyen d'âge procède au dépouillement et proclame les résultats en indiquant le nombre de votants, le nombre de bulletins blancs ou nuls, s'il y a lieu, les suffrages exprimés, la majorité requise par l'article L. 3122-1 du CGCT ainsi que le nombre de voix obtenues par les candidats.

Le Président est élu à la majorité absolue des membres du Conseil départemental. Si cette élection n'est pas acquise après les deux premiers tours de scrutin, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative des membres du Conseil départemental. En

cas d'égalité des voix, l'élection est acquise au bénéfice de l'âge. Lorsque le Président est élu, le doyen d'âge l'invite à prendre place à la tribune présidentielle.

**Article 4 :** Aussitôt après l'élection du Président et sous sa présidence, le Conseil départemental fixe le nombre des Vice-Présidents et des autres membres de la Commission permanente.

La Commission permanente est composée du Président du Conseil départemental, de quatre à quinze Vice-Présidents et éventuellement d'un ou plusieurs autres membres.

Les membres de la Commission permanente autres que le Président sont élus au scrutin de liste. Chaque conseiller départemental peut présenter une liste de candidats, qui doit être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Les listes sont déposées auprès du Président dans l'heure qui suit la décision du Conseil départemental relative à la composition de la Commission permanente. Si, à l'expiration de ce délai, une seule liste a été déposée, les différents sièges de la Commission permanente sont alors pourvus immédiatement dans l'ordre de la liste et il en est donné lecture par le Président.

Dans le cas contraire, le Conseil départemental procède d'abord à l'élection de la Commission permanente, à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Les sièges sont attribués aux candidats dans l'ordre de présentation sur chaque liste. Si plusieurs listes ont la même moyenne pour l'attribution du dernier siège, celui-ci revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus. Si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui lui reviennent, le ou les sièges non pourvus sont attribués à la ou aux plus fortes moyennes suivantes.

Après la répartition des sièges de la Commission permanente, le Conseil départemental procède à l'élection des Vice-Présidents au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

**Article 5 :** Les membres de la Commission permanente autres que le Président sont nommés pour la même durée que le Président.

En cas de vacance du siège du Président, pour quelque cause que ce soit, les fonctions du Président sont provisoirement exercées par un Vice-Président dans l'ordre des nominations et à défaut par un conseiller départemental désigné par le Conseil.

Il est procédé au renouvellement de la Commission permanente dans le délai d'un mois selon les modalités de l'article 4 ci-dessus.

Toutefois, avant ce renouvellement, et dans le respect des dispositions de l'article L. 221 du code électoral, il est procédé aux élections qui peuvent être nécessaires pour compléter le Conseil départemental. Si après les élections complémentaires, de nouvelles vacances se produisent, le Conseil départemental procède, néanmoins, à l'élection de la Commission permanente.

En cas de démission du Président et de tous les Vice-Présidents, le Conseil départemental est convoqué par le doyen d'âge soit pour procéder à la désignation du conseiller départemental prévu à l'alinéa 2, soit pour procéder au renouvellement de la Commission permanente.

**Article 6 :** En cas de vacance de siège de membre de la Commission permanente autre que le Président, le Conseil départemental peut décider de compléter la Commission permanente. La ou les vacances sont alors pourvues selon la procédure prévue aux alinéas 3 et 4 de l'article 4. A défaut d'accord, il est procédé au renouvellement intégral des membres de la Commission permanente autres que le Président dans les conditions prévues aux alinéas 5, 6 et 7 de l'article 4.

**Article 7** : Le Président et les membres de la Commission permanente ayant reçu délégation en application de l'article L. 3221-3 du CGCT forment le bureau.

## ATTRIBUTIONS DU PRESIDENT

**Article 8** : Le Président du Conseil départemental est l'organe exécutif du Département. Il prépare et exécute les délibérations du Conseil départemental. Il est l'ordonnateur des dépenses du Département et prescrit l'exécution des recettes départementales sous réserve des dispositions particulières du code général des impôts relatives au recouvrement des recettes fiscales des collectivités locales.

Il est le chef des services du Département. Il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, donner délégation de signature en toutes matières aux responsables desdits services. Le Président du Conseil départemental gère le domaine du Département. A ce titre, il exerce les pouvoirs de police afférents à cette gestion notamment en ce qui concerne la circulation sur ce domaine, sous réserve des attributions dévolues aux maires par le CGCT et au représentant de l'Etat dans le département ainsi que du pouvoir de substitution du représentant de l'Etat dans le département prévu à l'article L. 3221-5 du CGCT.

Le Président du Conseil départemental certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire des actes énumérés par la loi.

Le Président représente de façon permanente l'Assemblée dépositaire des intérêts du Département. Il lui appartient de maintenir l'ordre de l'Assemblée et de faire observer le règlement, de diriger les travaux du Conseil, de proclamer le résultat des votes et de prononcer les décisions du Conseil départemental. Il est assisté par un membre de la Commission permanente dont le rôle est de veiller à la rédaction du procès-verbal, de dépouiller le scrutin, de prendre note des résolutions et des votes.

**Article 9** : Le Président du Conseil départemental est seul chargé de l'administration. Il peut déléguer, par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux Vice-Présidents. Il peut également déléguer une partie de ses fonctions dans les mêmes conditions à des membres du Conseil départemental en l'absence ou en cas d'empêchement des Vice-Présidents ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation. Les délégations subsistent tant qu'elles ne sont pas rapportées.

**Article 10** : Le Président convoque l'Assemblée et adresse aux conseillers départementaux, 12 jours au moins avant la réunion du Conseil départemental, un rapport, sous quelque forme que ce soit, portant sur chacune des affaires qui doivent leur être soumises.

Les rapports sont mis à la disposition des conseillers qui le souhaitent par voie électronique de manière sécurisée ; cette mise à disposition fait l'objet d'un avis adressé à chacun de ces conseillers. Une charte informatique signée par chaque élu concerné lors de la remise de la dotation informatique du Département précise le cadre de cette mise à disposition.

En cas d'urgence, le délai prévu peut être abrégé par le Président sans pouvoir être toutefois inférieur à un jour franc.

Le Président rend compte dès l'ouverture de la séance du Conseil départemental, qui se prononce sur l'urgence et peut décider le renvoi de la discussion, pour tout ou partie, à l'ordre du jour d'une séance ultérieure.

Le Président prépare les projets de budget du Département, les présente et les communique aux membres du Conseil départemental avec les rapports correspondants douze jours avant l'ouverture de la première réunion consacrée à l'examen du budget.

**Article 11** : Chaque année, le Président rend compte, au Conseil départemental, par un rapport spécial, de la situation du Département, de l'activité et du financement des différents services du Département et des organismes qui dépendent de celui-ci. Le rapport précise également l'état

d'exécution des délibérations du Conseil départemental et la situation financière du département. Ce rapport spécial donne lieu à un débat.

## CHAPITRE II

### LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

**Article 12** : La Commission permanente se réunit sur convocation du Président du Conseil départemental chaque fois que celui-ci le juge utile, en tout état de cause au moins une fois par mois, en principe. Le Président fixe le lieu des réunions, arrête l'ordre du jour et adresse les rapports y afférents aux membres de la Commission permanente 8 jours au moins avant la séance selon les mêmes modalités que pour les réunions du Conseil départemental. En cas d'urgence, le délai peut être abrégé par le Président sans pouvoir être toutefois inférieur à un jour franc.

**Article 13** : La Commission permanente délibère sur toutes les affaires qui lui sont déléguées par le Conseil départemental, selon les dispositions de l'article L. 3211-2 du CGCT. La délégation accordée par le Conseil départemental doit être renouvelée après chaque réélection de la Commission permanente.

**Article 14** : Les séances de la Commission permanente ne sont pas publiques.

**Article 15** : Sous la responsabilité du Président, le service de l'Assemblée est chargé de la rédaction du compte-rendu de la Commission permanente et de l'expédition des délibérations, arrêtés et décisions ainsi que de leur publication ou affichage.

**Article 16** : Les décisions de la Commission permanente sont soumises au contrôle de la légalité dans les conditions prévues aux articles L. 3131-1 et L. 3131-2 du CGCT.

Un exemplaire du compte-rendu de chaque réunion de la Commission permanente est adressé aux membres du Conseil départemental.

Les délibérations de la Commission permanente sont publiées sur le site Internet du Département dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur. (*alinéa modifié par délibération du 13 avril 2023*).

**Article 17** : La Commission permanente ne peut valablement délibérer que si la majorité absolue de ses membres est présente ou représentée. Chaque membre de la Commission permanente présent ne peut recevoir qu'une seule délégation de vote qui est remise au Président en début de séance. L'application de cet article peut être exceptionnellement écartée lorsque des dispositions nationales spéciales permettent d'y déroger (période de crise sanitaire par exemple).

**Article 18** : Les décisions de la Commission permanente sont prises à la majorité des suffrages exprimés. En cas d'égalité, la voix du Président est prépondérante.

## CHAPITRE III

### RELATIONS AVEC LE REPRESENTANT DE L'ETAT

**Article 19** : Par accord du Président du Conseil départemental et du représentant de l'Etat dans le département, celui-ci est entendu par le Conseil départemental. Sur demande du Premier Ministre, le représentant de l'Etat dans le département est entendu par le Conseil départemental.

**Article 20** : Chaque année, le représentant de l'Etat dans le département informe le Conseil départemental, par un rapport spécial, de l'activité des services de l'Etat dans le département. Ce rapport spécial donne lieu, éventuellement, à un débat en présence du représentant de l'Etat. Le

représentant de l'Etat dans le département est seul habilité à s'exprimer au nom de l'Etat devant le Conseil départemental.

## CHAPITRE IV

### LES COMMISSIONS INTERIEURES, DE TRAVAIL ET D'ETUDES

**Article 21** : Pour l'étude des affaires qui lui sont soumises et la préparation des décisions qui lui incombent, le Conseil départemental se répartit en quatre commissions de travail, ci-après dénommées commissions, entre lesquelles sont distribués tous les dossiers suivant la nature de leur objet.

#### *1<sup>ère</sup> commission : Environnement, aménagement équilibré des territoires, transitions*

Economie sociale et solidaire  
Transition écologique  
Enseignement supérieur et recherche  
Coordination des politiques transversales  
Contrats départementaux de solidarité territoriale  
Mobilités  
Infrastructures  
Plan vélo départemental  
Biodiversité  
Espaces naturels sensibles  
Eau  
Développement local  
Revitalisation des centres-bourgs  
Maisons de santé  
Tourisme  
Fonds européens  
Contrats de plan Etat Région  
Déplacements doux et liaisons vertes  
Agriculture  
Plan alimentaire territorial (*basculé des compétences de la commission 2 par délibération du 25 novembre 2021*)  
Aménagement foncier  
Ingénierie publique  
Conseil en architecture  
Innovation

#### *2<sup>ème</sup> commission : Protection de l'enfance et égalité des chances*

Protection de l'enfance  
Prévention  
Éducation  
Jeunesse  
Vie associative  
Culture  
Promotion des langues de Bretagne  
Sport  
Protection maternelle et infantile  
Petite enfance  
Parentalité  
Lecture publique  
Patrimoine  
Archives départementales  
Littoral  
Éducation populaire

Éducation à l'environnement

**3<sup>ème</sup> commission : Solidarités et lutte contre les exclusions**

Insertion

Lutte contre la pauvreté

Gens du voyage

Personnes âgées

Handicap

Maison départementale des personnes handicapées

Habitat

Soutien aux communes

Politique de la ville

Prévention du vieillissement

Santé mentale

Droits des femmes

Lutte contre les discriminations

Solidarités et coopération internationales

**4<sup>ème</sup> commission : Finances, citoyenneté, moyens des services**

Finances

Patrimoine départemental

Ressources humaines

Dialogue social

Moyens des services *(dénomination retenue par délibération du 25 novembre 2021)*

Citoyenneté

Démocratie participative

Relation aux usagers du service public départemental

Commande publique *(dénomination retenue par délibération du xx juin 2025)*

Relations institutionnelles

Mémoire et relations avec le monde combattant

Événementiel

Numérique responsable *(basculé des compétences de la commission 3 par délibération du xx juin 2025)*

**Article 22** : Après chaque renouvellement, les désignations sont faites au sein de chaque commission soit d'un commun accord, soit à la proportionnelle sur proposition des groupes constitués au sein du Conseil départemental.

Aucun membre du Conseil départemental ne peut faire partie de plus de deux commissions. Le Président du Conseil départemental fait partie de droit de toutes les commissions avec voix délibérative. Il peut s'y faire représenter par un conseiller départemental qu'il aura désigné. Ce dernier est alors pris en compte dans le calcul du quorum et dispose de la voix délibérative du Président.

**Article 23** : Les commissions se réunissent, pour la première fois, sous la présidence de leur doyen d'âge immédiatement après avoir été constituées. Sur proposition du Président du Conseil départemental, elles désignent leur Président. Elles procèdent ensuite à l'élection de deux Vice-Présidents, l'un appartenant à la majorité, l'autre à la minorité.

Les commissions sont présidées par le Président de commission. En son absence, par le Vice-Président de la majorité. En leurs absences simultanées, par le Vice-Président de la minorité.

Pendant toute la durée du mandat et notamment pour assurer la cohérence du fonctionnement institutionnel du Conseil départemental, le Président du Conseil départemental peut proposer le remplacement d'un Président de commission par un autre élu. Il transmet à cet effet sa proposition à l'ensemble des membres de la commission concernée. Cette dernière se prononce alors obligatoirement sur ce remplacement au démarrage de sa première réunion suivant cette proposition. Le remplacement prend effet immédiatement après la désignation par la commission. *(alinéa ajouté par délibération du 13 avril 2023).*

Les commissions disposent d'un pouvoir d'initiative pour se saisir des dossiers qui relèvent de leur domaine de compétences et faire des propositions à l'Assemblée.

**Article 24 :** Lorsque la nature d'une affaire qui lui est soumise l'exige ou si au moins le tiers de ses membres le demande, le Conseil départemental peut décider de constituer une commission *ad hoc* dont il détermine souverainement la composition, l'étendue des compétences et la durée des pouvoirs.

Par ailleurs, des comités consultatifs peuvent être mis en place pour la durée du mandat dans des conditions fixées au chapitre 10 du présent règlement intérieur.

**Article 25 :** Les commissions sont, sauf mutation(s) approuvée(s) par l'Assemblée, ainsi constituées jusqu'au prochain renouvellement. Les commissions et commissions ad-hoc peuvent se réunir entre les séances sur la convocation du Président du Conseil départemental ou de leur Président. Les délégations de vote sont autorisées au sein des commissions à raison d'un pouvoir par membre.

**Article 26 :** Les commissions sont saisies par le Président du Conseil départemental des affaires entrant dans leurs compétences. Le Président de chaque commission répartit entre ses membres les rapports qui lui sont ainsi envoyés. Le rapporteur a toute facilité pour demander à l'administration tout complément d'information qui lui serait nécessaire pour l'examen de ce dossier.

**Article 27 :** En début de commission, le Président remet l'ordre du jour qui précise le nom des rapporteurs.

**Article 28 :** Dans toute commission, la présence, en début de séance, de la moitié au moins des membres est nécessaire pour la validité des votes. Si cette condition de quorum n'est pas remplie, la Commission se réunit à nouveau à l'initiative de son Président à deux jours au moins d'intervalle. Elle délibère alors valablement quel que soit le nombre de membres présents. En cas de partage égal des voix sur une question en discussion, celle de son Président est prépondérante. La participation à une commission à distance est possible sous la forme exclusive d'une conférence vidéo. Les participants distants sont pris en compte dans le calcul du quorum et ont voix délibérative. Les rapporteurs des dossiers doivent être physiquement présents et l'ensemble des groupes font leurs meilleurs efforts pour assurer une présence physique effective de leurs membres sur le lieu de la réunion.

**Article 29 :** Toute proposition d'une commission entraînant une répercussion budgétaire immédiatement ou à terme doit être présentée pour avis à la commission en charge des finances avant d'être soumise pour décision au Conseil départemental.

**Article 30 :** Le Président de la commission peut décider de faire entendre par la commission toute personne dont l'audition est utile aux travaux de la-dite commission.

Tout conseiller départemental peut, sur sa demande, être entendu par une commission sur un sujet qui l'intéresse. Tout conseiller départemental a le droit de prendre communication sur place des dossiers remis aux commissions sans qu'il puisse en résulter aucun obstacle ni retard dans leur examen.

Tout conseiller départemental peut, avec l'accord du Président de commission, avoir accès aux séances d'une commission en simple auditeur.

**Article 31 :** Sous réserve des dispositions de l'article 31, aucune personne étrangère à la commission autre que les agents appelés à donner des renseignements ou accomplissant un service autorisé par le Président ne peut, quel qu'en soit le prétexte, s'introduire dans la salle où elle siège, sauf si elle répond à une invitation du Président.

**Article 32** : Les Présidents de chaque commission remettent au Président du Conseil départemental, avant l'ouverture de la séance, la liste des rapports qui ont été examinés et discutés ainsi que les avis émis par chaque commission sur les rapports présentés dans un tableau de synthèse des conclusions de la commission. Si nécessaire, le Président du Conseil départemental peut renvoyer, pour complément d'études, des rapports à la commission intéressée, de même pour toute proposition incidente ou nouvellement émise en séance publique.

**Article 33**: Les discussions ou travaux des commissions sont confidentiels et ne peuvent en aucun cas être communiqués à des tiers sous réserve de l'application des articles 32 et 38. Notamment, il ne peut en être fait état en séance publique, à l'exception des explications données sur les avis de la commission. Cette disposition s'applique aussi bien aux membres du Conseil départemental qu'aux agents appelés à assister aux séances.

**Article 34** : Le Conseil départemental désigne, après chaque renouvellement, ses délégués dans les comités, commissions, conseils d'administration, associations, sociétés et organismes divers où il est représenté.

## CHAPITRE V

### SEANCES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

**Article 35** : Le Conseil départemental ne peut valablement délibérer que si la majorité absolue de ses membres en exercice est présente. Toutefois, si le Conseil départemental, au jour fixé par la convocation, n'est pas en nombre suffisant pour délibérer, la réunion se tient de plein droit trois jours plus tard. Le Conseil départemental délibère alors valablement quel que soit le nombre des présents. L'application de cet article peut être exceptionnellement écartée lorsque des dispositions nationales spéciales autorisent à y déroger (période de crise sanitaire par exemple).

**Article 36** : Les séances du Conseil départemental sont publiques.

Le Conseil départemental peut exceptionnellement se réunir à huis clos. La demande doit être formulée par cinq membres de l'Assemblée délibérante ou par le Président.

La décision de se réunir à huis clos ne peut donner lieu à un débat.

Le huis clos est voté obligatoirement par le Conseil sous peine de tenir illégalement une séance à huis clos. La décision est acquise à la majorité absolue des membres présents ou représentés.

**Article 37** : A l'ouverture de chaque séance, la présence des membres est constatée par appel nominal. Les noms des membres absents ou excusés sont inscrits au procès-verbal. Le Président appelle les rapporteurs des commissions à présenter leurs rapports. La discussion suit immédiatement à moins que sur la demande de 10 membres au moins, le Conseil ne décide de voter la question préalable auquel cas, il n'y a pas lieu de débattre de l'affaire en cause.

**Article 38** : Le ou les rapports présentés par chaque rapporteur doivent être assortis des avis de la commission saisie au fond et éventuellement de celles de la ou des autres commissions également saisies pour avis. Ces avis sont consignés dans un tableau de synthèse remis de manière dématérialisée à chaque conseiller départemental au début des travaux de la journée.

Les rapports, amendements et conclusions adoptées par l'Assemblée sont remis par le rapporteur et l'auteur de l'amendement au service de l'Assemblée chargé de l'expédition, de la publication ou de l'affichage des délibérations.

Les délibérations du Conseil départemental, dans leur texte intégral, sont publiées sur le site Internet du Département, dans un module dédié, accompagnées des rapports présentés, de leurs annexes et du fichier son des débats intervenus.

**Article 39** : Le Président de séance dirige les débats. Aucun conseiller ne peut intervenir s'il ne s'est fait inscrire ou s'il n'a pas demandé la parole au Président. La parole est accordée suivant l'ordre des inscriptions et des demandes. L'auteur et le rapporteur d'une proposition sont entendus toutes les fois qu'ils le désirent.

Lorsque le Président déclare les débats clos, nul ne peut plus demander la parole sauf sur une explication de vote.

**Article 40** : Au cours des débats, à la demande d'un représentant de l'un des groupes politiques, le Président suspend la séance et fixe la durée de la suspension.

**Article 41** : Si un orateur s'écarte de la question, le Président seul le rappelle à l'ordre. Si, dans une discussion, après avoir été rappelé deux fois à la question, l'orateur s'en écarte de nouveau, le Président peut décider qu'il lui sera interdit de prendre la parole pendant le reste du débat sur le même sujet.

**Article 42** : La parole ne peut être refusée quand elle est demandée pour faits personnels, rappel au règlement.

**Article 43** : Les réclamations concernant l'ordre du jour ou le rappel au règlement ont la préférence sur la question principale. Les amendements sont mis aux voix avant la question principale. Le Président prononce la clôture des débats après avoir consulté le Conseil. Il est interdit, sous peine d'être rappelé à l'ordre, de prendre ou demander la parole ou d'intervenir pendant un vote. En cas de partage égal des voix, la voix du Président est prépondérante.

**Article 44** : Le Président met un terme aux interruptions et réprime toute mise en cause personnelle. Il rappelle à l'ordre le conseiller qui tient des propos contraires à la loi, au règlement et aux convenances. Si le conseiller rappelé à l'ordre ne se soumet pas à la décision, la séance peut être suspendue ou même levée et remise au lendemain.

## CHAPITRE VI

### **POLICE INTERIEURE ET EXTERIEURE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL ET PUBLICITE DES DEBATS**

**Article 45** : Le Président a seul la police de l'Assemblée. Il peut faire expulser de l'auditoire ou arrêter tout individu qui trouble l'ordre. En cas de crime ou délit, il en dresse procès-verbal et le Procureur de la République en est immédiatement saisi.

**Article 46** : Aucune personne étrangère au Conseil autre que les agents appelés à donner des renseignements ou accomplissant un service autorisé par le Président ne peut, quel qu'en soit le prétexte, s'introduire dans l'enceinte où siège le Conseil départemental et qui lui est réservée.

**Article 47** : Pendant tout le cours de la séance, les personnes placées dans la partie de la salle réservée au public se tiennent en silence. Toute marque d'approbation ou d'improbation est défendue et doit entraîner l'exclusion, sur-le-champ, de son auteur par les huissiers ou agents chargés de maintenir l'ordre.

Les séances peuvent être retransmises par les moyens de communication audiovisuelle, soit en direct, soit en différé à moins que le Président de séance n'estime, en vertu de ses pouvoirs prévus à l'article 46 qu'une retransmission est de nature à troubler le bon ordre des travaux du Conseil et à porter atteinte à la sérénité des débats.

**Article 48** : Seuls les journalistes accrédités auprès du Conseil départemental ont le droit d'utiliser la table de presse qui leur est réservée.

**Article 49** : Tout électeur ou contribuable du département a le droit de demander la communication sans déplacement et de prendre copie de toutes les délibérations du Conseil départemental ainsi que des procès-verbaux des séances publiques et de les reproduire par voie de presse. *(alinéa modifié par délibération du 13 avril 2023)*

## CHAPITRE VII

### DIVERS MODES DE VOTATION

**Article 50** : Le Conseil départemental vote sur les questions soumises à ses délibérations de trois manières :

1°) à main levée.

2°) au scrutin public.

3°) au scrutin secret.

Un conseiller départemental empêché d'assister à une réunion peut donner délégation de vote pour cette réunion à un autre membre de l'Assemblée départementale. Un conseiller départemental ne peut recevoir qu'une seule délégation.

La délégation de vote doit être remise au service de l'Assemblée. Un conseiller qui a donné délégation de vote ne peut participer à un vote qu'après avoir repris ladite délégation au secrétariat.

**Article 51** : Le vote à main levée est le mode de votation ordinaire, le résultat est constaté conjointement par le Président et les membres de la Commission permanente qui comptent au besoin le nombre de votants pour et contre.

En cas de doute, il peut être procédé par assis et levé.

**Article 52** : Il est toujours voté à main levée sur l'ordre du jour, les rappels au règlement, les demandes de priorité, d'ajournement, de renvoi, de déclaration d'urgence, sauf s'il est fait opposition dans les conditions prévues à l'article suivant du présent règlement.

**Article 53** : Le scrutin public est de droit toutes les fois que le sixième des membres présents à la séance le demande, sauf les votes sur les nominations et en général les cas où la loi et le règlement prescrivent un mode de votation spéciale.

**Article 54** : La demande de scrutin public doit être faite par écrit et déposée entre les mains du Président.

**Article 55** : Il est procédé au scrutin public par appel nominal. Dans tous les cas, le résultat est inséré au procès-verbal avec les noms des votants.

**Article 56** : Les votes sur les nominations ont toujours lieu au scrutin secret dans les cas où la loi ou le règlement le prévoit expressément. Dans les autres cas, le Conseil départemental peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations.

Ce dernier mode de scrutin peut être également demandé par un quart des conseillers présents. Si une demande de scrutin public est présentée en même temps et dans les conditions de l'article 54, le vote a lieu à scrutin public. Pour la votation à scrutin secret sur les questions autres que les nominations, sont utilisés des bulletins clos portant les uns le mot "oui", les autres, le mot "non".

Les premiers indiquant l'adoption, les seconds la non adoption, ces bulletins sont rassemblés dans une urne. Lorsque le Président s'est assuré que tous les membres présents ont pris part au vote, il prononce la clôture du scrutin et les scrutateurs séparent les bulletins portant "oui", les bulletins portant "non", ils en font le compte, l'arrêtent et le remettent au Président.

Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions départementales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Président du Conseil départemental

**Article 57** : Sous réserve des dispositions des articles 3 et 4 du présent règlement, les délibérations du Conseil départemental sont prises à la majorité des suffrages exprimés. En cas de partage égal, soit à main levée, soit au scrutin public, si le Président prend part au vote, sa voix est prépondérante. S'il ne vote pas, la proposition mise aux voix n'est pas adoptée.

**Article 58** : Les bulletins blancs, les bulletins nuls, les abstentions n'entrent pas en compte dans le calcul de la majorité.

**Article 59** : Les demandes relatives à l'ordre du jour, à la priorité et à un rappel au règlement sont mises aux voix avant la question principale, elles en suspendent la discussion.

**Article 60** : Tout conseiller peut demander qu'il soit procédé au vote par division sur un texte soumis aux délibérations de l'Assemblée. Ce vote par division est alors de plein droit. Avant de le voter sur l'ensemble, le Conseil départemental peut décider, sur la demande de l'un de ses membres, que le texte soit renvoyé à la commission pour coordination. Le renvoi pour coordination est de droit si le Président du Conseil départemental ou le Président de la commission compétente le demande.

**Article 61** : Nul ne peut obtenir la parole entre les différentes épreuves de vote.

**Article 62** : la législation définit le conflit d'intérêts comme toute situation d'interférence entre un intérêt public et des intérêts publics ou privés qui est de nature à influencer ou à paraître influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif d'une fonction. Afin de prévenir les conflits d'intérêts, tout conseiller départemental intéressé à une affaire soumise à délibération doit s'abstenir de toute intervention sur le dossier concerné et ne pas prendre part au vote de la délibération en se signalant au Président de séance.

## CHAPITRE VIII

### **VŒUX, PROPOSITIONS, AMENDEMENTS ET QUESTIONS ORALES**

**Article 63** : Le Conseil départemental, lorsqu'un cinquième de ses membres le demande (soit 11 conseillers départementaux), délibère sur la création d'une mission d'information et d'évaluation chargée de recueillir des éléments d'information sur une question d'intérêt départemental ou de procéder à l'évaluation d'un service public départemental. Un même conseiller départemental ne peut s'associer à une telle demande plus d'une fois par an.

Aucune mission ne peut être créée à partir du 1<sup>er</sup> janvier de l'année civile qui précède l'année du renouvellement des conseils départementaux.

Cette demande, signée par au moins un cinquième des membres de l'Assemblée, doit être adressée au Président du Conseil départemental au plus tard douze jours avant une session de l'Assemblée départementale, de manière à inscrire cette question à l'ordre du jour de ladite session. Le Président informe l'ensemble des conseillers départementaux de la demande préalablement à l'ouverture de la session.

Après avoir adopté la création de la mission, l'Assemblée arrête, sur proposition des groupes politiques, une liste de onze conseillers départementaux la composant. En cas de désaccord, la désignation a lieu par vote à bulletin secret au scrutin proportionnel au plus fort reste.

L'Assemblée se prononce également sur la durée de la mission, qui ne peut excéder 6 mois.

Une fois constituée, la mission d'information désigne en son sein un Président (majorité), un Vice-

Président (opposition) et un rapporteur.

Sur demande du Président de la mission, le Président du Conseil départemental met à disposition de la mission les moyens humains et matériels nécessaires à son fonctionnement, notamment un fonctionnaire de l'administration départementale pour assurer le secrétariat de la mission.

La mission se réunit et conduit ses travaux à la diligence de son Président. Elle peut se faire communiquer tout document interne au Conseil départemental ou recevoir tout document produit par un tiers.

Elle ne peut entendre un agent départemental qu'après en avoir fait la demande circonstanciée au Directeur général des Services qui procède à la convocation de l'intéressé. Le Directeur général dispose de huit jours pour donner sa réponse ; si, passé ce délai, il n'estime pas l'audition de l'agent opportune, il peut demander à la mission d'être entendu en lieu et place de celui-ci. La mission décide alors si elle maintient ou non sa demande d'audition.

A l'issue de ses travaux, la mission rédige un rapport. Celui-ci est remis au Président du Conseil départemental dans le mois qui suit la fin de la mission. Ce rapport est adressé à tous les conseillers départementaux. Il est présenté à la réunion suivante du Conseil départemental. Il fait l'objet d'un débat.

**Article 64 :** Tout conseiller peut déposer des vœux et des propositions de résolution en lien direct avec les compétences du Département. Ces textes doivent être remis par écrit et signés au Président du Conseil départemental au plus tard à 17 h 00 l'avant-veille de la réunion de la commission concernée.

Lorsque la commission est programmée le lendemain d'un week-end ou d'un jour férié, cette échéance est avancée à l'avant-dernier jour ouvré précédent, dans les mêmes conditions d'horaire.

Le service de l'Assemblée est chargé de la réception de ces vœux et propositions de résolution qu'il communique sans délai au Président du Conseil départemental ainsi qu'aux Présidents et secrétariats des groupes politiques et au Président de la commission concernée.

La commission compétente les étudie au même titre que les rapports inscrits à son ordre du jour.

Il est rendu compte en séance plénière des conclusions de la commission. Le cas échéant, un débat au fond peut être repris en séance.

Pour qu'un vœu ou une proposition de résolution soit déclaré recevable, les signataires doivent pouvoir être clairement identifiés. Au moins l'un d'entre eux doit être présent lors de la commission qui l'examine. Si le vœu ou la proposition de résolution sont susceptibles de relever de la compétence de plusieurs commissions, son ou ses auteurs précisent celle devant laquelle il(s) souhaite(nt) la présenter.

A titre exceptionnel, Le Président du Conseil départemental » pourra cependant accepter le dépôt d'un vœu en cours de session et même décider que la discussion sera immédiate. Dans tous les autres cas, les projets de vœux tardifs seront refusés.

**Article 65 :** Aucun vœu ne peut être discuté le jour même de sa présentation. Tout vœu doit être examiné par une commission et fait l'objet d'un rapport, à moins que le Conseil départemental, après en avoir déclaré l'urgence, ne décide la discussion immédiate. Il en est de même des propositions de résolutions.

Pour le cas où une proposition de résolution aurait une incidence budgétaire, elle devra, non seulement faire l'objet d'un examen de la commission de travail, mais aussi de la commission en charge des finances.

**Article 66 :** Si le Président le demande, les amendements provenant de l'initiative d'un ou de plusieurs membres de l'Assemblée sont rédigés par écrit, signés et déposés entre les mains du Président qui en donne lecture immédiate. Le Conseil peut toujours décider à main levée que les amendements seront séance tenante mis en délibération ou qu'ils seront renvoyés à la commission saisie au fond. En cas de partage égal des voix, celle du Président est prépondérante.

Le renvoi est de droit toutes les fois qu'il est demandé par la commission compétente. Les amendements sont mis aux voix avant la question principale, en commençant par celui qui s'écarte le plus du projet de délibération. S'il y a doute, le Conseil est consulté sur la question de priorité.

Si dans une affaire engagée par un rapport du Président accompagné d'un projet de délibération, le texte de la proposition de la commission est totalement ou partiellement différent, le Président peut appeler l'Assemblée à voter préalablement sur le projet initial. Sa demande est alors considérée comme un amendement à la proposition présentée par la commission.

**Article 67** : La question préalable, c'est-à-dire la déclaration qu'il n'y a pas lieu de délibérer, peut toujours être proposée. Soutenue par 10 conseillers départementaux au moins, elle a toujours priorité.

**Article 68** : Conformément aux dispositions de l'article L. 3121-20 du CGCT un temps est réservé en séance du Conseil départemental pour permettre aux conseillers départementaux de poser des questions orales. Les questions orales permettent notamment à chaque conseiller d'exercer son droit d'être informé sur les affaires du Département.

Afin de garantir le bon déroulement des débats, le nombre des questions est limité à 5 par groupe politique au maximum.

Les questions orales doivent être transmises par écrit au Président 72 heures au moins avant l'ouverture de la session. Lorsque ce délai expire un week-end ou un jour férié, cette échéance est avancée au dernier jour ouvré précédent, à 17 h 00. Elles doivent être rédigées de façon synthétique et se limiter aux éléments strictement indispensables à leur compréhension.

Au cas où la question orale nécessite le recueil de données statistiques ou d'informations non immédiatement disponibles dans les services, la réponse est apportée par écrit par le Président dans le mois qui suit la séance. Il adresse copie de sa réponse à l'ensemble des conseillers départementaux.

L'examen des questions orales a lieu pendant 20 minutes tout au plus, au début de la seconde journée de chaque session. Toutefois, sans préjudice de l'alinéa qui précède, lorsque la session se déroule sur une seule journée, l'examen des questions orales a lieu à la fin de celle-ci.

Le Président ou un membre de la Commission permanente désigné par le Président rappelle le texte de la question et y répond. Aucun débat n'est ensuite organisé.

**Article 69** : Tout conseiller départemental peut réclamer l'urgence sur une proposition ; en cas d'accord de l'Assemblée, la proposition doit être discutée.

Toutefois, si l'urgence est demandée sur une question à incidence financière, cette question sera soumise au préalable à la commission en charge des finances pour avis.

## CHAPITRE IX

### DROITS DES ELUS

**Article 70** : Dans le respect des dispositions légales, le Conseil départemental accorde à ses membres des indemnités de fonctions, de déplacement, de séjour, ainsi que les autres avantages autorisés.

Lorsque le Conseil départemental est renouvelé, la délibération fixant les indemnités de ses membres intervient dans les 3 mois suivant son installation. Toute délibération du Conseil départemental concernant les indemnités de fonction d'un ou plusieurs de ses membres est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du Conseil départemental.

Le montant des indemnités allouées aux conseillers départementaux est modulé en fonction de leur participation effective aux réunions du Conseil départemental, de la Commission permanente et des 4 commissions de travail mentionnées à l'article 21 du présent règlement. Chaque demi-journée d'absence non justifiée au-delà d'une demi-journée par an pour les réunions de la Commission permanente, d'une demi-journée par an pour les réunions des 4 commissions de travail et de deux demi-journées par an pour les séances du Conseil départemental donne lieu à un abattement forfaitaire de 100 euros brut par absence. La réduction appliquée ne peut toutefois dépasser pour chacun la moitié de l'indemnité maximale pouvant lui être allouée.

En Commission permanente, en commissions de travail, ainsi qu'en Assemblée plénière, la présence est constatée par l'émargement, en début de séance, des listes de présence établies par demi-journée. De manière complémentaire, pour les commissions de travail, dans l'hypothèse d'une participation à distance telle que prévue à l'article 29, la présence est constatée par le secrétariat de la commission qui en tient informé le ou la Président.e et en conserve trace sur la feuille d'émargement.

L'établissement d'un pouvoir ne vaut pas justification d'absence. Nonobstant la signature de la feuille d'émargement, l'abattement précité pourra néanmoins être appliqué dans l'hypothèse où le temps de présence effectif constaté en séance est manifestement inférieur à la moitié de la durée de la demi-journée concernée.

Cet abattement n'est pas applicable aux conseillers départementaux qui justifient de l'un des motifs d'absence suivants :

- Maladie, maternité ;
- Accident ;
- Événement familial à caractère exceptionnel ;
- Représentation du Département auprès d'organismes ou d'instances au sein desquels le conseiller a été désigné par l'Assemblée ou le Président ;
- Exercice d'un mandat spécial ;
- Motif impératif qui requiert la présence du conseiller sur son lieu de travail, sachant que la participation aux réunions de l'Assemblée départementale et de la Commission permanente relève des autorisations d'absence de droit (ce motif d'absence, qui doit rester exceptionnel, ne peut être invoqué plus d'une fois par an et pour un motif dûment identifié et justifié) ;
- Formation en qualité de conseiller départemental ou formation professionnelle ne pouvant pas être déplacée ;
- Évènement extérieur à caractère exceptionnel, notamment d'ordre météorologique.

Les motifs d'absence, accompagnés des justificatifs utiles, sont communiqués au service de l'assemblée par les secrétariats des groupes politiques au plus tard un mois après la réunion concernée.

L'analyse des absences et les retraits d'indemnités sont effectués selon une périodicité semestrielle.

Le service de l'assemblée transmet son analyse à la conférence de Présidents de groupe, pour avis, avant transmission au Président, pour décision par voie d'arrêté.

**Article 71** : Tout membre du Conseil départemental a le droit, dans le cadre de sa fonction, d'être informé des affaires du Département qui font l'objet d'une délibération.

Il doit demander au Président du Conseil départemental de lui fournir les éléments d'information qui lui sont dus, à charge pour ce dernier d'en organiser les modalités de communication par les services du Département.

Il sera mis à disposition des conseillers départementaux, après le vote du compte administratif et avant la session suivante, une synthèse financière des principales actions et réalisations du Conseil départemental. Cette synthèse par canton agrège les données disponibles au cours de l'année précédente.

**Article 72** : Les membres du Conseil départemental ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions.

Dans les 3 mois suivant son renouvellement le Conseil départemental délibère sur l'exercice de ce droit, il détermine les orientations et les crédits ouverts à ce titre.

Les crédits inscrits font l'objet d'une répartition par groupe d'élus au prorata des effectifs de chaque groupe.

Un tableau récapitulatif des actions de formation des élus financées par le Département est annexé au compte administratif. Il donne lieu à un débat annuel sur la formation des membres du Conseil départemental.

**Article 73** : Des salles de réunion du Conseil départemental sont réservées en priorité aux élus.

Nul autre ne peut utiliser ces salles de réunion s'il n'y a pas été autorisé par le Président de l'Assemblée ou par le service assurant la gestion de ces salles par délégation du Président.

**Article 74** : Les anciens Présidents du Conseil départemental ayant accompli au moins 3 mandats peuvent se voir conférer par l'Assemblée départementale le titre de « Président honoraire du Conseil départemental ».

Conformément à l'article L. 3123-30, l'honorariat est conféré par le représentant de l'Etat dans le Département aux anciens conseillers départementaux qui ont exercé leurs fonctions électives pendant 18 ans au moins.

L'honorariat ne peut être refusé ou retiré par le représentant de l'Etat que si l'intéressé a fait l'objet d'une condamnation entraînant l'inéligibilité.

L'honorariat n'est assorti d'aucun avantage financier imputable sur le budget du Département.

**Article 75** : Lorsqu'un conseiller départemental donne sa démission, il l'adresse au Président de l'Assemblée qui en donne immédiatement avis au représentant de l'Etat dans le département.

## CHAPITRE X

### GROUPES D'ELUS

**Article 76** : Les groupes d'élus se constituent par la remise au Président du Conseil départemental d'une déclaration signée de leurs membres, accompagnée de la liste de ceux-ci et de leur représentant. Un groupe est constitué de 3 conseillers départementaux au moins.

L'Assemblée contribue au fonctionnement des groupes dans les conditions fixées par la loi.

Sur proposition des représentants des groupes et dans les conditions fixées par l'Assemblée, le Président du Conseil départemental affecte aux groupes d'élus des moyens en personnel.

## Article 77 : Dispositions relatives à l'expression des groupes d'élus :

Le bulletin d'information générale sur les réalisations et la gestion du Conseil départemental, diffusé à l'ensemble de la population du département, est le magazine « Nous Vous Ille ».

Dans cette publication trimestrielle, deux pages et demie sont réservées à l'expression des groupes d'élus régulièrement constitués.

La répartition de l'espace réservé se fait de la manière suivante : une page et demie pour la majorité et une page pour l'opposition.

Les textes et illustrations éventuelles doivent être remis à la Direction de la communication (rédaction en chef du magazine) au moment de la réalisation de la première maquette. La rédaction en chef de « Nous Vous Ille » transmet aux groupes politiques les calendriers de fabrication et parution en amont.

La mise en page des textes et photos est assurée par le studio graphique, en liaison avec la rédaction en chef qui se charge de faire valider aux groupes politiques leur contenu mis en page.

Le fonctionnement est similaire pour l'Actualité, le support d'information distribué aux contacts professionnels, associatifs et élus du département.

### 2) Le site internet [www.ille-et-vilaine.fr](http://www.ille-et-vilaine.fr)

Une URL sera dédiée à la présentation des groupes d'élus régulièrement constitués sur le site internet du Conseil départemental dédié à l'institution, aux politiques publiques et aux services aux usagers :

- 1 page pour « Union du Centre et de la Droite »,
- 1 page pour « Groupe de Gauche, Socialiste et Citoyen »,
- 1 page pour « Groupe Ecologiste, Fédéraliste et Citoyen »,
- 1 page pour « Territoires Unis et Solidaires ».

Un lien à la fin de chacune de ces pages pourra renvoyer vers la tribune publiée sur [nous-vous-ille.fr](http://nous-vous-ille.fr) (voir paragraphe suivant).

L'accès aux pages pour les visiteurs du site se fait par le portail [ille-et-vilaine.fr](http://ille-et-vilaine.fr).

Les textes et photos seront transmis par chaque groupe au Service Information de la Direction de la communication qui se chargera de la mise en ligne initiale, puis des éventuelles mises à jour.

Le Directeur de la publication se réserve le droit de refuser tout texte ou illustration diffamatoire mettant en cause des personnes ou dépassant le droit légitime à la critique et à l'expression démocratique dans le respect des valeurs républicaines. Il en informera l'auteur préalablement.

### 3) Le site internet [nous-vous-ille.fr](http://nous-vous-ille.fr)

Le site internet d'actualités du Département d'Ille-et-Vilaine mis en ligne en 2023 comprendra un espace dédié aux tribunes politiques des groupes.

Accessible depuis la page d'accueil dans le bas de page, il donnera accès à quatre pages, une par groupe comme précité, que le service Information de la direction de la communication

administrera et mettra à jour lors des sorties des magazines « Nous Vous Ille » en y reprenant les tribunes politiques publiées dans le magazine papier.

Ces quatre espaces d'information des groupes seront mis à jour quatre fois par an.

## CHAPITRE XI

### COMITES CONSULTATIFS

*Un travail étant en cours sur le dispositif des comités consultatifs, cette disposition du règlement intérieur sera complétée à l'occasion d'une prochaine délibération du Conseil départemental.*

## CHAPITRE XII

### DROIT D'INTERPELLATION POPULAIRE

**Article 78 :** Le Président du Conseil départemental peut inscrire à l'ordre du jour du Conseil départemental une interpellation portée par au moins 1 000 citoyens âgés d'au moins 16 ans issus de 3 cantons du Département dès lors que cette interpellation porte sur un sujet relevant des compétences exercées par le Département et qu'elle réunit le nombre requis de signatures dans un délai de 6 mois à compter de son dépôt. Les modalités précises de ce dispositif dont le recours exclusif à une plateforme numérique dédiée sont fixées dans une délibération du 7 novembre 2019.

## CHAPITRE XIII

### OCTROI DE LA MEDAILLE DEPARTEMENTALE

**Article 79 :** La médaille d'honneur du Département peut être accordée pour services rendus au Département lui-même ou pour services rendus dans le cadre d'un intérêt départemental. Il convient dans ce cas de présenter et d'adresser un dossier au Président du Conseil départemental qui décidera de remettre la médaille lui-même ou de donner délégation à un Conseiller départemental pour le faire.

\* \* \* \* \*

**Article 80 :** Toute proposition de modification du présent règlement peut être présentée soit par le Président, soit à l'initiative de la réunion des Présidents de groupe, soit par le tiers des membres de l'Assemblée.

La demande de révision est présentée à l'Assemblée plénière lors de sa plus proche réunion.